DROITS DES FILLES

Comprendre et améliorer
la situation des filles
et des jeunes femmes

UN OUTIL PÉDAGOGIQUE D'AWSA-BE

Arab Women's Solidarity Association-Belgium
جمعية تضامن المرأة العربية- بلجيكا

FÉDÉRATION
WALLONIE-BRUXELLES

Avec le soutien de la Fédération Wallonie Bruxelles, Direction générale de la Culture,
Service de la Jeunesse et de l'Éducation Permanente

I. PRÉSENTATION D'AWSA-BE

AWSA-Be (Arab Women Solidarity Association-Belgium), est une association de solidarité avec les femmes originaires du monde arabe. Nous sommes une asbl laïque et indépendante de toute appartenance nationale, politique ou religieuse. Nos membres sont des femmes et des hommes de différentes origines et nationalités.

L'objectif d'AWSA-Be est d'une part de promouvoir les droits de la femme originaire du monde arabe, que ce soit dans son pays d'accueil ou son pays d'origine, et d'autre part, de créer à travers ces femmes, des points entre les différentes cultures.

Nos activités sont très variées et visent un public très large: femmes et hommes, de tous âges et de toutes origines, arabe, belge ou autres. Par nos activités, nous voulons sensibiliser le public à l'égalité des genres et aux droits des femmes et améliorer l'image de la femme originaire du monde arabe dans la société belge, ainsi que sa relation et ses échanges avec le société d'accueil.

En favorisant une meilleure compréhension des problèmes que doivent affronter les femmes tant ici que là-bas, en encourageant les femmes et les jeunes filles à s'affranchir de toute domination sociale, politique, économique ou religieuse, en cassant les préjugés existants sur ces femmes, nous voulons favoriser le dialogue, la compréhension mutuelle et le rapprochement entre les communautés.

Notre travail en éducation permanente et cohésion sociale vise plus particulièrement à

- encourager les femmes et les filles à participer activement à tous les domaines de la vie privée et publique et à s'affranchir de toute domination sociale, politique, économique ou religieuse ;
- casser les préjugés et clichés existants sur les « femmes du monde arabe », qui se perpétuent tant dans les communautés arabes elles-mêmes que dans les sociétés d'accueil.
- promouvoir une solidarité entre femmes au niveau local, régional, national et international;
- développer une compréhension des problèmes des filles et des femmes dans leurs sociétés respectives, et des relations entre les genres en particulier.

Plus d'infos : www.awsa.be

II. PRÉSENTATION DE L'OUTIL

OBJECTIFS DE CET OUTIL

Les objectifs de cet outil sont multiples. Il permet de découvrir les origines de la Journée internationale des filles et de comprendre leur situation actuelle dans le monde et les droits spécifiques à protéger pour lutter contre les stéréotypes, les discriminations et les violences.

L'objectif est de rendre visibles les enjeux de luttes contre ces injustices faites aux jeunes femmes et portées par l'engagement des féministes.

Nous mettrons en avant les processus du militantisme féminin à travers le monde, notamment en montrant des campagnes et des portraits de jeunes femmes et de filles engagées pour l'égalité. Nous aborderons aussi les dispositifs juridiques existants comme les droits de l'Homme et des enfants, ainsi que les conventions internationales pour les droits des femmes.

Cet outil est adapté plus particulièrement pour les jeunes, par une approche pédagogique, ludique et participative proposant plusieurs supports pour mener un plaidoyer et sensibiliser à certaines thématiques de manière accessible et vulgarisée.

Plus spécifiquement, nous visons à montrer:

- « le calvaire des jeunes femmes et des filles »
- Que les droits des jeunes filles comptent aussi…
- Qu'investir dans la santé, la sécurité et l'éducation des filles, en temps de guerre comme en temps de paix, aide ces jeunes femmes à réaliser leurs rêves et à prendre leur vie en main. L'amélioration de leur situation et le progrès des filles, c'est un progrès ET un projet pour l'humanité.
- L'importance des mouvements pour l'égalité et la justice. Arrêter de dire que le féminisme ne sert à rien ou n'est plus nécessaire aujourd'hui. Tant que ces jeunes filles continuent à avoir des freins au niveau de leurs rêves, on continuera à avoir besoin du féminisme.
- L'importance de genrer et d'adopter une approche féministe, par exemple, pour la thématique de migration et des enfants réfugiés.

Cet outil, tout comme la Journée internationale des filles, est donc l'occasion idéale pour attirer l'attention sur la réalité de vie des filles et jeunes femmes, et sur leurs droits. C'est aussi donner aux filles une reconnaissance sur la scène internationale.

COMMENT EST NÉ CET OUTIL ?

L'idée de réaliser cet outil est née suite à une action de sensibilisation qu'AWSA-Be a mené dans le cadre du 11/10/17 Journée internationale de la fille avec le soutien de la Fédération Wallonie Bruxelles, Alter Egales. A cette occasion, l'équipe d'AWSA-Be avait mobilisé deux classes de la Haute Ecole Francisco Ferrer, HEFF pour mener une réflexion sur la situation actuelle des filles dans le monde et sur leurs droits.

Il s'agissait aussi d'outiller les étudiant-es de la HEFF, futures instituteurs/trices pour plus d'égalité entre filles et garçon à l'école. Un quarantaine de participant-es étaient présent-es pour les échanges. Etant donné les réactions positives et les demandes supplémentaires de ces jeunes pour, il nous a semblé pertinent de créer un

outil et des supports pratiques pour permettre aux jeunes et à d'autres professionnels de s'approprier ces thématiques et continuer, à leur tour, la sensibilisation auprès de leurs publics.

CONTENU DE L'OUTIL

Cet outil se compose de trois grands volets organisés en plusieurs points.

Dans un **premier volet théorique**, nous vous proposons de revenir, de manière générale, sur la situation des filles et des jeunes femmes dans le monde, en développant plusieurs droits des filles bafoués et les différentes formes de violences et injustices à leur encontre.

Nous ferons aussi une analyse plus spécifique à partir de notre expérience de terrain ici en Belgique, prenant en compte les questions de migration et d'identité pour les primo-arrivant-e-s et les 2e ou 3e générations et ainsi que l'impact sur l'éducation des enfants.

Dans un **deuxième volet théorique**, nous aborderons, de manière vulgarisée, les dispositifs juridiques existants comme les droits de l'Homme et des enfants, ainsi que les conventions internationales pour les droits des femmes.

Dans un **troisième volet**, cette fois-ci plus pratique, nous vous proposons dix idées d'animations ludiques et participatives pour sensibiliser et encourager la réflexion critique auprès de vos publics.

Enfin, vous trouverez aussi des références utiles pour poursuivre la réflexion.

Cet outil comprend :

- Un livret théorique illustré
- 4 fiches d'animations pédagogiques
- 8 fiches d'activités – jeu portraits de jeunes femmes et filles engagées
- 31 fiches photo-langage & campagnes
- 8 fiches étiquettes Droits des enfants

III. POURQUOI PARLER DES DROITS DES FILLES ET DES JEUNES FEMMES ?

AMÉLIORER LEUR SITUATION DANS LE MONDE

Les filles et les jeunes femmes sont les premières victimes du non-respect des droits des enfants : mariages forcés, esclavage, violences, déscolarisation, grossesses précoces, etc.

Les filles sont plus susceptibles d'être mal nourries, mariées de force, sujettes aux violences, victimes de trafics humains et même vendues. Elles vivent une double discrimination de par leur âge et de par leur sexe. Elles sont victimes de stéréotypes qui produisent des inégalités…

Elles vivent des réalités particulières, de leur naissance à leur adolescence, les premières fois sont nombreuses et l'accès à une information adaptée reste lacunaire. A l'école ou ailleurs, l'apprentissage de leur corps et de leurs droits se passe à cette période charnière et il est essentiel d'écouter les jeunes filles pour qu'elles puissent développer leur esprit critique et les outiller au mieux sur la route de leur indépendance et leur sécurité.

Mais ces tendances peuvent être inversées si on donne aux filles les outils nécessaires pour réussir dans des sociétés qui promeuvent et soutiennent l'égalité.

LES QUESTIONS IDENTITAIRES ET DE MIGRATION ET L'IMPACT SUR L'ÉDUCATION DES ENFANTS

Nous avons souhaité partir de nos expériences de terrain pour montrer comment les questions de migration et identitaires affectent les réalités vécues par les filles et les jeunes femmes. Nous avons mis ici le focus plus particulièrement sur les jeunes femmes originaires du monde arabe.

En effet, dans les sociétés d'accueil des pays occidentaux, dont la Belgique, les droits des femmes et des filles immigrées du monde arabe, issues de la première, deuxième, voir troisième génération, se trouvent également dans une situation complexe.

D'une part, elles jouissent théoriquement de tous leurs droits, mais sont confrontées, tout comme leurs compatriotes d'origine belges, à la persistance de l'inégalité entre les genres, dont la discrimination à l'emploi, la difficulté de concilier vie privé et professionnelle, les violences conjugales et familiales, l'image sexiste propagé par les médias, etc.

D'autre part, les jeunes femmes originaires du monde arabe vivent, en plus des discriminations liées à leur genre, des difficultés spécifiques à leur statut d'immigrées et à leur communauté d'origine, même si il y a certaines différences entre les femmes de la première et celles de la deuxième et troisième génération.

La majorité des primo-arrivantes d'origine arabe arrivent en Belgique par la voie du mariage (regroupement familial). Elles sont plus vulnérables aux abus étant donné qu'elles restent souvent assujetties, soit par leur nationalité soit par leur mariage, aux lois discriminatoires de leur pays d'origine, et qu'elles n'ont pas toujours connaissance des droits dont elles jouissent et le soutien dont elles peuvent bénéficier en Belgique. Ces femmes sont, dans la plupart des cas, sans emploi et dépendent, au niveau de leur formation, des associations d'accueil des immigrés, qui n'ont souvent pas les moyens de leur fournir les outils nécessaires pour s'intégrer pleinement dans la société belge en tant que citoyennes épanouies et actives. Ce manque d'échange avec la société d'accueil influence la perception des ces femmes de la société belge et des valeurs dites « occidentales », y compris

l'égalité entre les genres, ce qui a un impact sur la perpétuation du traitement inégalitaire des hommes et des femmes, notamment lors de l'éducation de leurs propres enfants.

Quant aux jeunes femmes et filles de la deuxième, voir troisième génération, qui sont nées et ont grandies en Belgique, elles n'ont pas les mêmes problèmes que les primo-arrivantes au niveau de l'éducation, mais sont, en revanche, confrontées à des difficultés liées aux pressions sociales d'une part de leur communauté d'origine et d'autre part de la société belge d'accueil, elles sont doublement discriminées en tant que femmes et arabes.

Souvent, une pression importante est exercée, de la part des familles et/ou de l'environnement social, sur les jeunes filles et sur les femmes afin qu'elles ne s'éloignent pas des traditions et coutumes d'origines, ce qui peut se traduire, dans de nombreux cas, par un bafouement de leurs droits à la liberté d'expression (choix vestimentaires - le port du voile), à l'autonomie corporelle (choix de fréquentation, de sorties, choix d'avoir de rapports affectifs et/ou sexuels, – reconstitution de l'hymen) et à l'affiliation (libre choix du partenaire – mariages forcés) et, de manière générale, à choisir leur trajectoire de vie (éducation, profession, célibat ou mariage, enfants ou non).

En général, cette domination sociale exercée sur les femmes et les filles est proportionnelle aux quartiers où elles habitent et augmente quand elles habitent dans des quartiers défavorisés où les communautés du monde arabe sont fortement représentées, ce qui est souvent le cas par exemple en Belgique.

Parallèlement à la pression communautaire, les filles et les jeunes femmes font couramment l'objet de préjugés, de stéréotypes et de racisme du, en partie, à une médiatisation simplifiée et à outrance de la problématique qui les entourent ainsi que de l'image véhiculée par la presse sur le monde arabe en général.

ADOPTER UNE APPROCHE INTERSECTIONNELLE ET FÉMINISTE

Nous veillerons plus particulièrement à encourager une approche intersectionnelle en parlant des situations de vie des filles et des jeunes femmes. Il s'agit de dénoncer l'imbrication des systèmes d'oppression et la complexification lorsque d'autres facteurs se rajoutent, comme par exemple le fait d'être pauvre, d'appartenir à un groupe minoritaire, d'avoir un handicap, etc.

On parle d'intersectionnalité pour désigner les personnes qui subissent de multiples systèmes d'oppression à la fois. L'idée est de montrer que les discriminations sociales sont vécues de manières différentes selon notre identité. Ce concept féministe vise à montrer l'existence d'inégalités sociales à plusieurs niveaux tout comme à témoigner de l'impact de ces discriminations sur la vie des personnes concernées et à reconnaître leur situation spécifique.

Beaucoup de féministes aspirent à travers l'intersectionnalité à prendre en compte la variabilité des expériences d'oppression vécues par les jeunes femmes selon leur classe sociale, leur origine ethnique, leur religion, etc.

Voir à ce sujet aussi notre outil « Féminisme intersectionnel ».

IV. QU'EST-CE QUE LA JOURNÉE INTERNATIONALE DES FILLES ?

AUX ORIGINES DE LA JOURNÉE INTERNATIONALE DES FILLES

C'est depuis l'année 2012 que la Journée internationale des filles est célébrée chaque année le 11 octobre. Cette journée a été reconnue officiellement par l'ONU et initiée par Plan International, une organisation non-gouvernementale qui agit à l'échelle internationale.

C'est une reconnaissance officielle du besoin de l'autonomisation des filles, de l'importance de l'investissement dans leur éducation, essentiels à la croissance économique, à l'éradication de la pauvreté et à la participation significative des filles dans les décisions qui les concernent.

Les objectifs principaux de cette journée sont de briser le cycle des discriminations et des violences, ainsi que de promouvoir et protéger leur capacité à jouir pleinement de leurs droits.

Depuis 2012, directement ou indirectement, le principal cheval de bataille de cette Journée internationale est axé sur l'éducation.

UNE JOURNÉE INTERNATIONALE POUR LES FILLES, QUELLE PERTINENCE?

Nous le verrons, dans le deuxième volet de cet outil, il existe une journée mondiale des droits de l'Homme, une journée mondiale des droits des femmes mais également une journée mondiale des droits des enfants. Ce qui n'empêche pas la nécessité de mener des campagnes spécifiques sur les droits des filles

Les gouvernements ont le pouvoir de changer les réalités actuelles auxquelles les filles et les jeunes femmes sont confrontées. Il s'agit aussi de les mettre face à leur responsabilité.

En reconnaissant la Journée internationale des filles et en insufflant son esprit dans les lois qu'ils font, ils donneront aux filles les outils dont elles ont besoin pour obtenir l'égalité.

V. QUELS SONT CES DROITS À PROTÉGER ?

De manière non exhaustive, nous vous proposons d'analyser différentes formes de violences et discriminations auxquelles sont confrontées les filles et les jeunes femmes. Si par une approche intersectionnelle, nous rappelons que ces injustices se renforcent par l'imbrication de plusieurs systèmes d'oppression (niveau social, économique, culturel, religieux, éducationnel, etc.), nous pensons que le dénominateur commun reste le patriarcat et la domination masculine.

Dans le dictionnaire, le « système patriarcal » est définit comme : « Qui relève de l'organisation sociale où le père a une autorité prépondérante : Régime patriarcal » , et le « patriarcat » comme la « forme d'organisation sociale dans laquelle l'homme exerce le pouvoir dans le domaine politique, économique, religieux, ou détient le rôle dominant au sein de la famille, par rapport à la femme ». Presque toutes les sociétés du monde sont organisées selon ce modèle.

Cette forme d'organisation sociale s'apparente à de la « domination masculine », une relation de domination entre hommes et femmes, où de deux groupes ou deux classes d'individus, l'un impose contraintes, assujettissement et servitudes à l'autre.

Cette domination, nous le verrons, est présente systématiquement. Nous avons tenté de structurer la présentation sous forme de six droits fondamentaux à défendre et à faire respecter mais cette répartition n'est pas figée et ces droits se relient entre eux, comme les différents enjeux pour améliorer la situation des filles et des jeunes femmes dans le monde.

1. *DROIT À LA VIE*

LES FÉMINICIDES

Le mot féminicide désigne l'homicide volontaire d'une femme ou d'une fille, au simple motif qu'elle est de sexe féminin (OMS). Ce terme est encore très peu utilisé, par exemple il n'a été inscrit au dictionnaire qu'en 2014. Voir à ce sujet aussi notre outil « Féminisme intersectionnel ».

Exemples historiques:

Enterrement des petites filles à l'époque préislamique : pendant la période préislamique (Jahiliya), les jeunes filles étaient parfois enterrées vivantes à leur naissance.

Interdiction de cette pratique par le prophète Mahomet, avec l'arrivée de l'islam.

« Pour la fin des féminicides » https:// thetypewriter.fr

Politique de l'enfant unique en Chine et avortement sélectif : instaurée en 1979, cette politique interdisant aux couples d'avoir plus d'un enfant, a eu des effets démographiques désastreux, comme la diminution de la part des femmes dans la population (déséquilibre du ratio des sexes).

Par exemple, au sein de la génération née en 2010, où l'on comptait près de 118 naissances de garçons pour 100 naissances de filles, notamment à cause d'avortements sélectifs.

« Ce déficit de filles s'explique par l'état de la société chinoise au sein de laquelle « les femmes sont socialement dévalorisées » et où les familles préfèrent généralement avoir des fils, notait la démographe Isabelle Attané dans Chinoises au XXIe siècle, paru en 2012. Autre signe de cette préférence masculine, la mortalité infantile des filles atteint ainsi 26,8 ‰ sur la période 2005-2010, contre 18 ‰ pour les garçons. »
https://www.lemonde.fr/les-decodeurs/article/2015/10/29/chine-l-impact-de-la-politique-de-l-enfant-unique-en-deux-graphiques_4799609_4355770.html

Depuis octobre 2015, la Chine a annoncé la fin officielle de la politique de l'enfant unique, autorisant les Chinois à avoir deux enfants.

Féminicides à la naissance, les petites filles considérées comme des fardeaux en Inde: Les structures des familles traditionnelles en Inde ont une préférence pour le garçon, qui va perpétuer le nom de la famille et prendre soin des parents. Alors que la fille, elle, part dans le foyer de son mari et prend son nom.

La dot ou les biens (argent, etc.) qui doivent être rassemblés pour le mariage d'une jeune fille renforcent ce phénomène. Dans les états où ce fonctionnement est la règle, avoir une fille est un fardeau et une malédiction. Bien plus les familles qui n'ont pas les moyens de payer leur dot, ce sont aussi souvent des familles riches et éduquées qui privilégient les garçons, car avoir un garçon est considéré comme une réussite sociale en soi.

« Dans ce contexte, les féminicides à la naissance sont massifs, à tel point que le pays a l'un des ratios de sexe les plus déséquilibrés au monde. Les petites filles sont empoisonnées ou étouffées dès les premiers jours après la naissance. Au cours des trois dernières décennies, environ douze millions de grossesses n'ont pas été menées à terme en raison du sexe du foetus, estime le Centre de recherche en santé mondiale de Toronto. Et ce malgré la loi de 1994 qui interdit le diagnostic prénatal pour connaître le sexe de l'enfant. La militante Varsha Deshpande parle de "génocide des fœtus féminins". »
http://reconnaissonslefeminicide.olf.site/quest-ce-que-le-f/le-f-dans-le-monde/asie/

« Arrêtons le foeticide des filles » http://passeurdes-ciences.blog.lemonde.fr

Disparition et féminicides au Mexique: depuis 1993 près d'un millier de filles sont mortes ou ont disparu dans la seule ville de Juárez, victimes de tortures et de violences sexuelles. Juárez a été baptisée «la ville qui tue les femmes» mais la problématique touche tout le Mexique. Les féminicides et disparitions de femmes sont rendus invisibles, noyés dans la violence généralisée des cartels.

« Le taux de féminicides a augmenté de manière alarmante ces dernières années, attirant à nouveau l'attention sur l'impunité des crimes sexistes. Selon un récent rapport élaboré par l'ONU et le ministère mexicain de l'Intérieur, six ou sept femmes meurent en moyenne chaque jour au Mexique, victimes de la violence de genre, soit près de 50 000 ces trente dernières années. »
http://www.liberation.fr/planete/2016/04/25/ciudad-juarez-capitale-des-filles-disparues_1448584

« Où sont-elles ? » http://www.actulatino.com

Tuerie à l'École polytechnique de Montréal: en décembre 1989, 14 jeunes femmes sont tuées dans une fusillade dans une école polytechnique au motif qu'elles sont des femmes, que l'ingénierie n'est pas un domaine où elles ont leur place et que le tueur déteste les féministes.

PRÉFÉRENCE POUR LA DESCENDANCE MASCULINE, LA CÉLÉBRATION DES NAISSANCES DES PETITS GARÇONS

On peut d'ailleurs noter et dénoncer, qu'encore aujourd'hui, dans de nombreuses familles partout dans le monde, la célébration des naissances des petits garçons différente de celles des petites filles.

Le garçon est souvent considéré comme étant l'avenir et la pérennité du nom de la famille, sa fierté et sa force. La préférence pour un enfant de sexe masculin est liée aux stéréotypes de genre et aux rôles construits par les sociétés patriarcales. A savoir, la mission que doit remplir l'enfant garçon, si son statut d'homme lui confine des avantages et des pouvoirs, il implique aussi des responsabilités et lui impose des devoirs notamment celui de veiller sur l'honneur de la famille et d'accomplir son rôle de protecteur.

STÉRILISATIONS ET AVORTEMENTS FORCÉS

La stérilisation est une procédure chirurgicale irréversible, après cette intervention, il n'est plus possible d'avoir d'enfants.

Dans le cadre de la politique de l'enfant unique en Chine, la "politique technique du contrôle des naissances" qui a vu le jour en 1983 a pris les femmes pour cible. Toute femme en âge de procréer et déjà mère d'un enfant devait se faire poser un stérilet. Toute femme enceinte sans autorisation devait se faire avorter de force. Dans certaines régions, des femmes se voyaient escortées à la clinique dès que leur grossesse devenait manifeste. Politique de quotas de naissance avec prime pour les clinicien-nes et brutalité étaient mis en œuvre dans le cadre de cette politique.
https://www.leconomiste.com/article/sterilisation-obligatoire-avortements-forces-les-chinoises-ecrasees-par-la-politique-de-lenf

Au Pérou, des femmes ont été stérilisés de force entre 1995 et 2001 au nom d'un «

« femmes stérilisées sans leur consentement » http://www.humansforwomen.org

plan de santé publique » de l'ex-président, Alberto Fujimori, dont l'objectif véritable était de diminuer le nombre des naissances dans les secteurs les plus pauvres du Pérou. Autrement dit, pour l'essentiel, des femmes indigènes, parlant la langue amérindienne quechua et résidant dans des zones rurales.

Ce n'est pas sans rappeler, les politiques racistes et postcoloniales dans les années 70. Comme dans les Dom Tom (départements et territoires d'outre-mer) où des milliers de femmes noires ont avortées et stérilisées, souvent sans leur consentement, avec le soutien des pouvoirs publics français.

http://www.liberation.fr/debats/2017/04/14/francoise-verges-les-feministes-blanches-n-ont-pas-integre-dans-leur-histoire-les-avortements-forces_1562909

2. *DROIT À LA SANTÉ*

Dans de nombreux pays en développement les filles sont plus souvent privées de suivi médical, d'hygiène et de bonnes conditions alimentaires que les garçons, et sont donc plus vulnérables face aux problèmes de croissance et plus susceptibles de mourir quand elles sont encore très jeunes.
La santé ce n'est pas que physique mais aussi psychique, c'est aussi le bien-être et l'épanouissement personnel et en groupe.
C'est pourquoi nous ne pouvons être exhaustif et ferons des liens avec certains points développés ci-dessus et ci-dessous.

Au-delà des conditions d'hygiène, d'accès aux soins et de questions de nutrition, nous voulons plus particulièrement souligné les violences sexuelles envers les femmes sous toutes leurs formes, qui ont un terrible impact sur la vie, la santé et le bien-être.

Entre autres :

- Les mutilations génitales féminines. Chaque année, environ 3 millions de filles et d'adolescentes subissent cette pratique, qui peut parfois entraîner d'irréversibles problèmes de santé, et même provoquer des infections mortelles.
- Les mariages forcés et arrangés
- Les violences liées à l'honneur commises pour préserver ou restaurer l'honneur de la famille. Elles peuvent prendre de nombreuses formes : « violence physique » et « violence mentale » (formes de violence psychologique comme la mise sous pression, le contrôle, la limitation de la liberté de mouvement ou les menaces). C'est un problème de genre : les jeunes femmes et leur sexualité sont considérées comme l'indicateur d'une famille. La responsabilité de l'incarnation de l'honneur familial incombe surtout à la fille ou à la femme. Cela reflète une vision des relations hommes/femmes dans laquelle la femme

est supposée se soumettre à la dominance masculine.

- La grossesse précoce, avant tout provoquée par les mariages forcés alors qu'elles sont encore trop jeunes.
- Le stérilisations et avortements forcés
- L'hypersexualisation et l'impact sur l'estime de soi et les troubles alimentaires.
- Les viols
- L'inceste et violences intrafamiliales
- Les trafics des filles et des femmes
- Le contrôle du corps des jeunes femmes et de la virginité, comme les jeunes filles dont les parents font contrôler leur virginité tous les 2 mois chez un médecin. Ou encore lors des manifestations.
- Le contrôle du corps et de la sexualité des jeunes femmes
- Les agressions sexuelles et le harcèlement
- Le contrôle de la virginité, comme les jeunes filles dont les parents font contrôler leur virginité tous les 2 mois chez un médecin. Ou encore lors des manifestations…

Exemple : Durant les manifestations du « Printemps arabe » qui ont suivi la chute de Moubarak…Tabassées, agressées sexuellement, torturées…, un grand nombre d'égyptiennes ont payé cher leur engagement et leur courage.

Le 9 mars 2011 (soit au lendemain de Journée internationale de la femme…), la jeune Samira Ibrahim est arrêtée avec seize autres militantes alors qu'elles manifestent sur la place Tahrir. Incarcérés, elles seront battues, humiliées (forcées de se dévêtir devant les regards malveillants des soldats) et contraintes de subir un « test de virginité ».

Ce test permettrait, selon l'armée « d'empêcher des manifestantes qui seraient vierges de porter plainte pour viol contre des soldats les ayant arrêtées et de prouver qu'elles ne sont pas des prostitués ». En fait, un moyen de répression redoutable afin de dissuader les femmes de sortir manifester. Cette pratique a d'ailleurs été dénoncée comme une forme de torture et de violence sexuelle par des organisations égyptiennes et internationales de défense des droits de l'Homme.

3. *DROIT À L'ÉDUCATION*

ACCÈS À L'ÉDUCATION ET DISCRIMINATIONS

La réalité pour des millions de filles dans le monde est sinistre : 39 millions de filles âgées de 11 à 15 ans ne vont pas à l'école. Les filles quittent l'école pour aider à la maison ou parce que leur famille ne sont pas convaincues que leur éducation ait une vraie valeur ou encore parce qu'elle se retrouvent mariées très jeunes. Leur seul crime est d'être une fille et pour leur famille ou leur communauté, leur valeur n'est que domestique.

Une vie sans éducation rend ces filles encore plus vulnérables et sans réel choix. Mais cela limite aussi le potentiel de leur famille, de leur communauté et de leur pays.

La jeune Pakistanaise Malala Yousafzai a reçu en octobre 2014 le prix Nobel de la paix. L'adolescente de 17 ans, prise pour cible par les Talibans en 2012 et connue pour son combat en faveur des droits des femmes et pour la scolarisation des filles.

L'accès à la scolarisation ne concerne pas uniquement « les pays du Sud », nous pouvons dénoncer aussi de la disparité entre les différentes écoles en Belgique ou encore les inégalités et les politiques qui empêchent encore certains enfants d'être scolarisés.

Exemple : Des agents des transports publics accompagnée d'agents de police ont mené des contrôles d'identité dans les bus, trams et métro lors des heures de forte fréquentation pour les élèves et leurs parents: vers 8 h et vers 16h.

L'objectif serait de détecter et d'arrêter les personnes sans-papiers qui emprunteraient les transports publics bruxellois qui les mènent vers l'école. En conséquence, les parents ne prennent parfois pas le risque d'amener leurs enfants à l'école ou effectuent de nombreux longs trajets à pied pour éviter les contrôles.

Cette pratique porte atteinte au droit à l'éducation des enfants non régularisés. La loi belge, ainsi que plusieurs conventions internationales imposent l'obligation scolaire et le droit à l'instruction pour tous les enfants, quel que soit leur statut". Cela a été dénoncé par le collectif "Education No border". L'asbl Infor Jeunes Laeken a déjà réalisé des sensibilisations à ce sujet à Bruxelles.
http://www.lalibre.be/actu/belgique/un-collectif-met-en-garde-contre-les-controles-policiers-dans-les-transports-bruxellois-594bd4b8cd70530690c20d08

CONSÉQUENCES MULTIPLES DES STÉRÉOTYPES DE GENRE

Nous pouvons aussi parler des stéréotypes de genre en action depuis le plus jeune âge, comme avec les jouets sexistes, et de leurs impacts multiples.

Impact notamment sur les choix d'études et d'orientation professionnelles, sur la confiance en soi, sur la mixité. Sans oublier les inégalités professionnelles comme les conditions de travail, les types de contrat, les carrières professionnelles, les salaires…

La construction sociétale des petites filles a des conséquences aussi à d'autres niveaux

comme sur la participation à la vie culturelle et sportive, l'estime de soi, l'appropriation de l'espace public (exemple : la cour de récré où la répartition de l'espace est inégalitaire ou encore les livres d'enfants où les filles sont « à l'intérieur » pendant que les garçons jouent à l'extérieur), etc.

LES TÂCHES MÉNAGÈRES, PAS QUE POUR LES FILLES !

Par rapport aux garçons de leur âge, les filles âgées de 5 à 14 ans consacrent 40 % de temps en plus, ou 160 millions d'heures supplémentaires par jour, à des tâches ménagères non rémunérées ainsi qu'à la collecte de l'eau et du bois, d'après un rapport publié par l'UNICEF

Vu sur: https://www.unicef.fr.

EXPLOITATION ÉCONOMIQUE : TRAVAIL DES PETITES BONNES, FORME D'ESCLAVAGISME

Aujourd'hui, 116 millions de filles de 5 à 17 ans sont exploitées dans le monde. Parmi elles, 11,3 millions sont réduites au statut d'esclaves domestiques (chiffres vus sur https://www.plan-international.fr/droits-des-filles/pourquoi-les-filles/inegalites-barrieres-droits-des-filles).

Le cas au Maroc : Selon le "collectif pour l'éradication du travail des petites bonnes", entre 60.000 et 80.000 fillettes de 8 à 15 ans sont exploitées comme domestiques au Maroc. L'endettement des parents et la pauvreté les poussent à donner leurs filles sans se préoccuper des conditions de leur travail.

Par ailleurs, l'analphabétisme des petites filles (53% des analphabètes) résultant de leur exclusion de la scolarisation, limite l'horizon des opportunités à leur disposition. Cette forme de traite humaine et d'esclavagisme moderne est renforcée aussi par l'offre et la demande du travail domestique, l'impunité, le vide juridique et le silence des petite filles face à l'exploitation et aux abus.

4. *DROIT À LA PROTECTION*

LUTTE CONTRE LES VIOLENCES ET L'EXPLOITATION SEXUELLE

Des filles du monde entier sont victimes de multiples violences sexuelles : mutilations, viols, abus sexuel, harcèlement, mariage forcés, inceste, hypersexualisation… Sans parler de l'exploitation sexuelle : traite des petites filles, pornographie, prostitution et manipulations par les loverboys.

HYPERSEXUALISATION ET PORNOGRAPHIE

Les violences sexuelles font partie d'un continuum des violences et entrent dans un cadre plus large de conception sociétale de « la femme ». Dans nos sociétés occidentales particulièrement, il est question du phénomène d'hypersexualisation des jeunes femmes et des filles.

Il s'agit du phénomène qui « *consiste à donner un caractère sexuel à un comportement ou à un produit qui n'en a pas en soi* » (Bouchard, 2005 : 7), on peut alors parler de société hypersexualisée « *lorsque la surenchère à la sexualité envahit tous les aspects de notre quotidien et que les références à la sexualité deviennent omniprésentes dans l'espace public : à la télévision, à la radio, sur internet, dans les cours offerts, les objets achetés, les attitudes et comportements de nos pairs, etc.* » (CALACS, 2009 : 7).

L'hypersexualisation est à mettre en lien avec la pornographisation des codes sociaux, c'est-à-dire l'insertion de codes et comportements issus de la pornographie dans la vie quotidienne. Ce phénomène a des impacts importants sur les individus, particulièrement sur les jeunes puisqu'elles/ils sont en construction de leur identité, et surtout de leur identité et orientation sexuelles. Pour cela, elles/ils vont se référer aux modèles qu'elles/ils retrouvent dans la société, or ces modèles les incitent à utiliser la sexualité pour se valoriser et obtenir du pouvoir, cela va également les pousser à entrer dans une sexualité précoce.

Prenons l'exemple des défilés de mini-miss où l'apparence physique est un moteur de la réussite sociale. C'est le reflet d'un modèle réducteur de la sexualité basé sur des stéréotypes sexistes où l'homme est viril et dominateur, alors que la femme est séductrice et soumise.

Chez les enfants cela se traduit par une érotisation des petites filles et une hypervirilisation des petits garçons : les unes sont sages et coquettes, les uns sont courageux et performants.

Au-delà du culte de la beauté et de l'image, il y a aussi la culture du concours, de la rivalité, de la performance, où l'enfant qui n'a pas le droit à l'erreur. Dans ces concours de mini-miss, l'enfant n'est plus considéré comme un sujet mais comme un objet qui a un rôle à jouer dans la société de consommation.

En France, les concours de beauté sont interdits depuis 2013 pour les filles de moins de 16 ans. La Belgique lui a donc emboîté le pas, y voyant une solution afin d'éviter

des dérives dangereuses pour l'intégrité morale, physique et psychologique des filles. Mais ces concours continuent à flore notamment aux Etats-Unis.

Les impacts de l'hypersexualisation sur les filles et les garçons ne sont pas les mêmes, les filles sont bombardées de messages, que ce soit dans la publicité, les magazines, la télévision, etc., qui les poussent à ne tenir compte que de leur apparence physique pour se valoriser. La société leurs enseigne très vite à charmer, à plaire, à séduire et cela uniquement par la mise en valeur sexualisée de leurs corps. Elles ont une vision de la sexualité et de l'amour centrée sur le sexe et la consommation.

Les garçons eux ne sont valorisés qu'à travers des modèles d'hommes libres et forts, violents et colériques, obsédés par le sexe. La pornographie devient leur référence en matière de relations sexuelles, avec toutes les dérives que cela comporte (obsession de la performance, absence de sentiments, rapports de domination).

PROSTITUTION ET TRAITE DES FILLES ET DES JEUNES FEMMES

AWSA-Be est abolitionniste. Nous dénonçons la prostitution et les réseaux d'exploitation et de traite qui touchent également les jeunes filles mineures et renforcés par les conflits, la « crise des réfugiés » et les politiques d'immigration européennes.

Ces dernières années, l'OIM (Organisation des Nations Unies chargée des migrations) a vu le nombre de ces victimes potentielles d'exploitation sexuelle exploser. Elles sont de plus en plus nombreuses et de plus en plus jeunes aussi.

Nous dénonçons plus particulièrement le manque de volonté politique par rapport et nous interrogeons aussi sur les moyens de la police pour lutter contre la traite des êtres humains.

"Pour être reconnues victimes de traite des êtres humains, on demande aux jeunes filles de couper tout lien avec le milieu et surtout de donner tous les éléments nécessaires à la justice et la police pour faire leur travail en attaquant ces réseaux, raconte Katja Fournier de la Plateforme Mineurs en exil. C'est bien entendu légitime, mais souvent ces jeunes filles n'ont peut-être pas l'information nécessaire pour faire tomber les têtes. S'il n'y a pas assez d'éléments ou s'il y a un vice de procédure, ces jeunes filles n'auront pas droit à un titre de séjour. Elles se retrouveront donc de nouveau sans papiers et donc probablement de nouveau dans la prostitution. Ce n'est donc pas du tout sécurisant".
https://www.rtbf.be/info/societe/detail_de-tres-jeunes-nigerianes-se-prostituent-pour-une-bouchee-de-pain-dans-les-rues-de-bruxelles?id=9815282

AWSA-Be se joint à plusieurs plateformes et réseaux abolitionnistes et plaide pour :

- Renforcer les moyens d'enquête et de poursuite contre la traite des êtres humains et le proxénétisme.
- Améliorer la prise en charge globale des personnes prostituées et la protection dont peuvent bénéficier les victimes de la traite des êtres humains et du proxénétisme
- Mettre en place une prévention plus importante des pratiques prostitutionnelles et du recours à la prostitution (mesures de sensibilisation et d'éducation)
- Responsabiliser et pénaliser les clients qui par leur action permettent la pérennité du système prostitutionnel.
- Prise en compte plus particulièrement de la situation des femmes migrantes, connexion avec les politiques migratoires avec une approche féministe.

AWSA-Be a travaillé en profondeur sur cette question lors de la Recherche Action menée par le Monde selon les Femmes avec d'autres associations comme le GAMS et la Voix des Femmes. Nous vous invitons à télécharger et à lire l'analyse sur : http://www.mondefemmes.be/genre-developpement-outils_theories-analyse_faucus-genre_perspective-de-genre-dans-la-lutte-contre-les-violences.htm

MANIPULATIONS PAR LES LOVERBOYS

Les proxénètes loverboys sont des hommes qui se servent du sentiment amoureux pour capter des filles, de l'étranger ou de Belgique, dans des réseaux de prostitution. Ils visent généralement des filles jeunes, vulnérables, fragilisées ou ayant une faible estime d'elles-mêmes.

Dans le cas de jeunes filles recrutées dans le pays d'origine, soit le proxénète loverboy entame une relation avec la jeune fille soit via les réseaux sociaux, soit il la connait déjà parce qu'elle fait partie de la même communauté (la famille peut dès lors jouer un rôle dans cette relation). Il va alors faire en sorte que la victime s'attache à lui émotionnellement, en prétendant être amoureux, en la valorisant et en exprimant une volonté de l'aider et de la protéger. Par la suite, il amène avec lui la jeune fille à l'étranger, sous couvert de lui trouver un travail, et finit par la prostituer ou la vendre à un réseau de prostitution (MYRIA, 2015).

Dans le cas de victimes captées en Belgique, de nationalité et origine belge ou non, le processus est relativement similaire. Les proxénètes loverboys entrent en contact avec elles via les réseaux sociaux ou dans les endroits où les jeunes se rencontrent (aux alentours des écoles, cafés et institutions pour jeunes). Ensuite, il joue les amoureux en faisant tout pour que la jeune fille tombe amoureuse de lui. En même temps, il va la couper de tout contact avec sa famille et son entourage et la rendre entièrement dépendante de lui. Petit à petit, il va la pousser à prendre de la drogue, à avoir des relations sexuelles avec d'autres hommes et finalement à se prostituer (MYRIA, 2015).

Dans les deux cas, les jeunes filles ne définissent pas leurs activités comme de la prostitution, ce qu'elles font est temporaire. C'est soit pour rembourser une dette contractée auprès du proxénète loverboy, soit pour l'aider à rembourser ses propres dettes, pour « l'aider à passer un mauvais cap ».

Malgré cela, les jeunes filles restent en général très attachées à ce qu'elles pensent être leur « compagnon ». Même dans le cas d'arrestations ou de jugements, elles vont

avoir tendance à prendre leur défendre. Le proxénète loverboy met en effet tout en place pour que la victime lui reste attachée sur le long terme, manipulation amoureuse, enfants, violence, drogue, et autres dépendances, etc. (MYRIA, 2015).

AGRESSIONS SEXUELLES ET HARCÈLEMENT EN RUE ET/OU À L'ÉCOLE

50% des agressions sexuelles totales sont subies par les filles de moins de 16 ans.

L'abus sexuel désigne un acte de pression envers une personne dans le but qu'elle accomplisse une pratique sexuelle contre sa volonté. L'abus sexuel peut être physique ou psychologique, et n'implique pas toujours un contact physique avec la victime, par exemple lorsque l'on oblige quelqu'un à participer à des vidéos ou photographies pornographiques ou encore dans les cas de prostitution forcée.

Exemple : Un rapport des Nations Unis réalisé en avril 2013 estime que 99,3% des femmes et jeunes filles égyptiennes ont été victimes de harcèlement sexuel. Il est pourtant impossible de quantifier le phénomène avec exactitude tant les procédures sont complexes et les poursuites rares, sans parler du tabou social. http://harassmap.org/en/wp-content/uploads/2014/02/287_Summaryreport_eng_low-1.pdf

Le mot harcèlement vient du mot «harceler» qui es défini dans le dictionnaire Larousse comme l'action de «soumettre quelqu'un, un groupe à d'incessantes petites attaques».

Le harcèlement de rue, dans les transports et/ou à l'école renforce les rôles et inégalités de genre traditionnels et permet le maintient d'un système de genre hiérarchisé. Il apparaît comme une forme de contrôle informel des filles qui permet, sans passer par les voies légales, de reproduire les privilèges des hommes sur les femmes, et de conserver l'écart existant entre égalité réelle et égalité formelle.

Voir à ce sujet aussi notre outil «Harcèlement dans l'espace public : les femmes d'ici et d'ailleurs reprennent la rue!»

Dès la maternelle et tout au long de leur scolarité, les filles seraient victimes de violences sexuelles et de harcèlement à l'école. Que ce soit du sexisme à travers des jeux trop souvent considérés comme "innocents", des agressions par SMS ou par réseaux sociaux, des blagues, gestes déplacés, des attouchements ou encore viols dans les toilettes, les violences prennent différentes formes et ont de graves conséquences sur la santé psychique et l'éducation des filles. Tout ceci entraîne un manque d'éducation qui a des conséquences immédiates et à long terme sur la santé mentale et physique des filles, ainsi que sur leur indépendance économique et sociale.

Ces violences ont pour origine, bien souvent, la « culture de domination masculine » extrêmement présente dans nos sociétés, qui considère que les filles sont inférieures aux garçons et qu'elles méritent moins que l'on respecte leurs droits, en particulier leur droit à l'éducation. Elles sont aussi dues au manque de protection juridique, à l'impunité et à la banalisation de ces actes. Les filles intériorisent des faits depuis leur scolarisation, les empêchant parfois même de prendre conscience de la gravité de ces actes.

Sans oublier aujourd'hui, les cyber-violences/harcèlement sur les filles et les

jeunes femmes et l'impact des réseaux sociaux !

Insultées, plaquées contre les murs, harcelées, victimes d'actes exhibitionnistes, jugées sur leurs tenues, les jeunes filles font face aussi aujourd'hui au cyber harcèlement qui se poursuit, une fois les portes de l'établissement fermées. https://www.aufeminin.com/news-societe/violences-sexuelles-ecole-s2540810.html

Il est également important de noter que dans la majorité des cas de violences domestiques, considérées souvent comme une affaire privée, ce sont les filles et les femmes de l'environnement familial qui sont concernées.

LUTTE CONTRE LES MUTILATIONS GÉNITALES ET FÉMININES

Les mutilations génitales féminines (MGF) sont définies par l'Organisation Mondiale de la santé (1997), elles désignent «*toutes les interventions incluant l'ablation partielle ou totale des organes génitaux externes de la femme ou autre lésion des organes génitaux féminins pratiquées pour des [raisons culturelles, religieuses ou pour toute autre] raison non médicales [non thérapeutique]*».

Les conséquences sont terribles, d'abord au niveau physique, de façon immédiate : douleur intense, infections, hémorragie pouvant entraîner la mort. Et également à long terme : infections génitales et urinaires à répétition, rapport sexuels (très) douloureux, problèmes à l'accouchement (travail bloqué, déchirures, hémorragie). Les MGF ont aussi des impacts très forts au niveau psychologique. Les professionnel. le.s parlent d'un réel traumatisme, ayant des impacts comme la perte de confiance et d'estime de soi, anxiété, dépression, pouvant aller jusqu'au syndrome de stress post-traumatique (Fabienne Richard, GAMS, 2012).

C'est une manière de faire comprendre aux filles et aux jeunes femmes que leur corps ne leur appartient pas. C'est une façon de contrôler leur sexualité pour les maintenir dans les rôles et comportements qui leurs sont assignés. Cette pratique participe à la construction sociétale d'une « fille bien » et d' « une femme idéale type » : soumise, fidèle, féconde, propre, vierge avant le mariage, chaste, hétérosexuelle, avec pour finalité la préservation, la protection. Dans cette construction,

«La spécificité de ce cas est que les MGF sont imposées et effectuées par les femmes elles-mêmes puisque ces pratiques font parties d'un rite d'initiation et d'identification dans la communauté. Elles garantissent aux filles une place dans la communauté au lieu du rejet. C'est la culture qui donne un sens à cette violence» (GAMS Belgique 2015).

LUTTE CONTRE LES MARIAGES FORCÉS ET ARRANGÉS

Le mariage forcé est un processus de domination exercé par la famille sur les jeunes femmes, où les différentes formes de violence ont toute leur place. C'est avant tout un outil stratégique et/ ou économique de la ou des familles : stratégique pour préserver la famille et ses traditions culturelles et religieuses et leur

transmission. Dans les familles immigrées, le mariage forcé s'explique généralement par un conflit générationnel. Les parents refusent ce qu'ils considèrent comme une déloyauté de leurs enfants à la culture d'origine. C'est une réponse violente aux déséquilibres identitaires induits par la migration. Les idéaux traditionnels étant ébranlés, le mariage des enfants situe symboliquement la famille sur la question de la transmission de l'identité et de la culture d'origine. C'est une façon d'affirmer sa loyauté envers la culture d'origine et préserver le projet de retour au pays (Institut pour l'égalité des femmes et des hommes, 2015).

Le mariage forcé peut aussi être une façon de contrôler des comportements jugés déviants de la jeune fille (relations amoureuses et sexualité, grossesse, homosexualité, délinquance, «occidentalisation», autonomisation, etc.). Parfois, c'est envisagé par les parents ou les proches comme une façon de protéger la jeune fille. Ils auraient soit disant peur qu'elle ne se fasse agresser ou tombe amoureuse d'une « mauvaise » personne qui ne respecterait pas ses origines et pourrait être violent car elle n'est pas connue de la famille.

Des dizaines de millions de filles sont mariées dans le monde alors qu'elles ne sont encore que des enfants. Ces mariages se font souvent avant leur puberté, et avec des hommes beaucoup plus âgés. Les mariages précoces peuvent avoir de graves conséquences, tant en termes d'éducation que de santé.

La grossesse et l'accouchement représentent la deuxième cause de mortalité chez les filles de 15 à 19 ans.

« Une enfant ne peut pas s'occuper d'une enfant », dénonce l'association Kafa qui mène une campagne contre le mariage précoce au Liban.

Malgré les lois légalisant l'âge du mariage à 18 ans, dans de nombreux pays, les filles sont mariées avant d'atteindre la majorité. Par exemple, 57 % des femmes en Inde sont mariées avant 18 ans. Les chiffres s'alourdissent avec 75% de mineures mariées au Bengladesh ou encore 82 % des femmes mariées avant 18 ans au Niger. Vu sur: https://www.unicef.fr/article/mettre-fin-au-mariage-des-enfants

MARIAGE FORCÉ AVEC SON VIOLEUR

On se rappellera de l'histoire tragique d'Amina Al Filali âgée de 16 ans qui s'est suicidée en mars 2012 à Larache, au nord de Tanger, suite à un mariage forcé avec l'homme qui l'avait violée. Cette pratique qui permettait au violeur d'une mineure d'échapper à la prison (et à la famille de la victime de sauver les apparences) est désormais abolie dans la loi (article 475 du code pénal) depuis 2014.

Mais des lois similaires ont existé et subsistent ailleurs dans le monde, que ce soit au Liban, en Malaisie, en Indonésie ou au Venezuela, où il n'est pas rare que l'on «propose», voire que l'on force les victimes de viol à épouser l'auteur du crime pour éviter à ce dernier d'être poursuivi mais aussi laver la «honte» et le «déshonneur» qui s'abat sur la famille de la victime.

5. DROIT À LA PROTECTION EN TEMPS DE GUERRE ET DE CONFLITS

LE VIOL COMME ARME DE GUERRE

S'en prendre à une fille et/ou à une femme pour toucher toute la famille et toute la communauté car c'est sur elles que reposent « l'honneur ».

LES ENFANT SOLDATS

Malgré ce que l'on pourrait penser, de nombreuses petites filles s'enrôlent parmi les combattants dans les conflits armés. En fait, sur les 300 000 enfants soldats estimés dans le monde, 100 000 sont des filles.

La majorité d'entre elles s'enrôlent pour trouver nourriture et protection. Cependant, elles sont souvent violées et sont victimes d'abus sexuels ou de violences en général, y compris après la fin du conflit.

VI. LES CONVENTIONS INTERNATIONALES POUR DÉFENDRE LES DROITS DES FILLES ET DES FEMMES

Dans ce deuxième volet, nous vous proposons de faire le lien avec un aspect juridique et légal de manière simplifiée, en abordant les conventions internationales notamment celle relative aux Droits des enfants, aux Droits de l'Homme, la CEDAW et la Convention d'Istanbul. Il s'agira d'essayer de répondre à la question : quels sont ces droits qui me protègent et me concernent en tant qu'être humain, en tant que fille, en tant que femme?

Comme mis en avant lors du Programme d'Action de Beijing (1995) pendant la 4e conférence mondiale des Nations Unies sur les femmes, nous pensons qu'il est primordial de :

- Arrêter de présenter les femmes comme inférieures, comme objets ou marchandises sexuelles
- Bannir la pornographie et violence
- Promouvoir l'idée que les stéréotypes sexistes sont discriminatoires, dégradants et offensants.

A noter que la loi et les textes légaux ne suffisent pas, il faut véritablement faire évoluer les mentalités, notamment via l'éducation, un travail associatif, une pression médiatique, une volonté et action politique avec une approche féministe et intersectionnelle.

1) LES DROITS DES ENFANTS, C'EST QUOI ?

Les droits des enfants ont été définis dans la Convention des Nations Unies relative aux droits de l'enfant le 20 novembre 1989. Nous pouvons synthétiser ceux-ci sous forme de 3 catégories ou « les 3 P »:

PROTECTION contre les abus, la négligence et l'exploitation.

PRESTATIONS à fournir aux enfants comme l'éducation, la santé, la sécurité sociale.

PARTICIPATION qui ne se limite pas au droit de vote mais qui inclut:

- Le droit de s'exprimer sur toutes les questions qui vous concernent
- La liberté d'expression
- La liberté de conscience, de pensée et de religion
- La liberté d'association
- La droit d'accès à l'information
- Le droit de participer à la vie culturelle de la société

Ces droits se retrouvent aussi dans la Convention Internationale des Droits de l'Homme, à quelques différences près, comme par exemple, le droit de jouer qui est reconnu comme très important pour le développement et l'épanouissement des enfants.

2) LES DROITS DE L'HOMME, C'EST QUOI ?

Les droits de l'Homme expriment ce dont une personne a besoin pour vivre dans la dignité. Quand ils ne sont pas respectés, les personnes sont traitées comme si elles n'étaient pas des êtres humains…

Les principes des droits de l'Homme sont de valoriser la diversité, inclure tout le monde, donner les mêmes chances à tous/toutes, respecter la dignité humaine, vivre en paix.

La Convention européenne des droits de l'Homme (CEDH) est un traité international signé par les États membres du Conseil de l'Europe en 1950, entré en vigueur en 1953.

Le 10 décembre 1948 est le jour d'adoption par l'Assemblée générale des Nations Unies de la Déclaration universelle des droits de l'Homme. C'est la Journée Internationale des droits de l'Homme. Les 3 valeurs clé: égalité, justice, dignité humaine

Cette déclaration est un document fondateur qui proclame les droits inaliénables de chaque individu en tant qu'être humain sans aucune distinction. Ce texte est disponible en plus de 500 langues et a été rédigé par plusieurs personnes issues d'horizons juridiques et culturels différents et de toutes les régions du monde.

Il est constitué de valeurs universelles et d'un idéal commun à atteindre pour tous les peuples et les nations.

C'est Eleanor Roosevelt qui a défendu la déclaration et a présidé la Commission chargée de la rédiger. Ce texte, en 1948, qui n'était qu'une simple déclaration non contraignante est devenue (suite aux atrocités de la 2ème guerre mondiale) la pierre angulaire du droit international de la personne humaine.

Voici les trois caractéristiques des droits de l'Homme :

1. **Inaliénabilité**: : les droits de l'Homme sont des droits que personne ne peut vous retirer.
2. **Universalité**: les droits de l'Homme sont les mêmes pour tous les êtres humains, partout dans le monde.
3. **Indivisibilité**: tous les droits sont d'égale importance et essentiels. On pourrait même dire que tous ces droits sont interdépendants (complémentarité de tous ces droits).

3) LA DÉCLARATION DES DROITS DES FEMMES, C'EST QUOI ?

« Déclaration des droits de la femme et de la citoyenne » par Olympe de Gouges en 1791, est la première déclaration universelle des droits des Femmes, elle marque un tournant dans l'histoire !

Mais rappelons qu'une déclaration n'est qu'une déclaration d'intention qui doit être inscrite dans des textes appelés « conventions » ou encore « traités » pour être exécutoire.

4) LA CEDAW, C'EST QUOI ?

CEDAW, la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes adoptée en 1979 par l'Assemblée générale des Nations unies. Elle est entrée en vigueur en 1981 après avoir été ratifiée par 20 pays.

Voici les principaux droits protégés :

- Egalité, non-discrimination (article 2) ;
- Interdiction du trafic et de l'exploitation des femmes (article 6) ;
- Droit de prendre part à la direction des affaires publiques (article 7 et 8) ;
- Droit à l'éducation (article 10) ;
- Droit au travail (article 11) ;
- Droit à la santé (article 12) ;
- Droit de prendre part à la vie culturelle (article 13) ;
- Droit à la sécurité sociale (article 14) ;

Mais signer n'est pas ratifier!! Nous pouvons dénoncer aussi les réserves mis par certains pays (et notamment quasi tous les pays du monde arabe).

RÉSERVES DES PAYS ARABES

Les réserves portaient surtout sur deux articles:

Article 2: Les Etats condamnent la discrimination à l'égard des femmes sous toutes ses formes et inscrivent dans la constitution nationale ou toute autre disposition législative appropriée, le principe de l'égalité des hommes et des femmes, et à assurer son application.

Article 16: Les Etats parties prennent toutes les mesures nécessaires pour éliminer la discrimination à l'égard des femmes dans toutes les questions découlant du mariage et dans les rapports familiaux et, en particulier, assurer le même droit de contracter mariage, le même droit de choisir librement son conjoint et de ne contracter mariage que de son libre et plein consentement et les mêmes droits et les mêmes responsabilités au cours du mariage et lors de sa dissolution.

5) LA CONVENTION D'ISTANBUL, C'EST QUOI ?

C'est la Convention du Conseil de l'Europe sur la prévention et la lutte contre la violence à égard des femmes et la violence domestique. Elle a été adopté en 2011 par le Conseil de l'Europe a été signée par 45 états et ratifiée par 24, dont la Belgique en mars 2016.

Elle donne pour la première fois, un cadre juridique contraignant, pour mettre fin à l'impunité des auteurs de violence:

- Prévention: former des professionnels, mener des campagnes de sensibilisation, développer des programmes thérapeutique,…
- Protection : éloignement des auteurs de violence domestique, information sur les services à disposition pour les victimes, accessibilité des refuges et centres de crise.
- Poursuite : Définition et pénalisation des différentes formes de violences à l'égard des femmes ; violences psychologiques, physiques et sexuelles, mutilations génitales féminines, mariage forcé, 'crimes d'honneur'…
- Migration et asile: Garantir le non-refoulement des victimes vers un pays où leur vie est en péril, mesures liées au statut de résident des victimes.

VII) RÉFÉRENCES ET BIBLIOGRAPHIE :

http://www.larousse.fr/dictionnaires/francais/patriarcal_patriarcale_patriarcaux/58688

http://www.mondefemmes.be/genre-developpement-outils_theories-analyse.htm

www.plan-international.fr

http://www.who.int/topics/female_genital_mutilation/fr/

https://www.huffingtonpost.fr/marcia-cross/journee-de-la-fille_b_1957048.html

https://www.huffingtonpost.fr/gordon-brown/malala-ecole-taliban_b_1960257.html

https://www.globalfundforwomen.org/international-day-of-the-girl/#.Wx5A256UGM9

https://www.globalfundforwomen.org/dariyas-story/#.WenHnFu0PIU

http://www.unwomen.org/en/news/stories/2017/4/from-where-i-stand-waad-hayef-alhlaili

http://www.lalibre.be/actu/belgique/un-collectif-met-en-garde-contre-les-controles-policiers-dans-les-transports-bruxellois-594bd4b8cd70530690c20d08

https://www.unicef.fr/article/mettre-fin-au-mariage-des-enfants

https://www.huffpostmaghreb.com/hicham-el-moussaoui/travail-des-petites-bonnes-au-maroc-nouveau-visage-de-lesclavagisme-moderne_b_7800484.html

https://www.plan-international.fr/droits-des-filles/pourquoi-les-filles/inegalites-barrieres-droits-des-filles

https://www.rtbf.be/info/societe/detail_de-tres-jeunes-nigerianes-se-prostituent-pour-une-bouchee-de-pain-dans-les-rues-de-bruxelles?id=9815282

http://www.mondefemmes.be/genre-developpement-outils_theories-analyse_faucus-genre_perspective-de-genre-dans-la-lutte-contre-les-violences.htm

LES ANIMATIONS PROPOSÉES

UN OUTIL PÉDAGOGIQUE D'AWSA-BE

Fiche animation n°1

Outil pédagogique « Droits des filles »

Brainstorming — discussion

Quelques indications…

L'animateur/trice ouvre une discussion sur la situation des filles et des jeunes femmes en général dans le monde en partant des questions proposées ci-contre. Il/elle peut expliquer aussi ce qu'est la journée internationale des filles célébrée le 11 octobre ainsi que d'autres journées internationales comme celle des femmes le 8 mars, des Droits de l'Homme le 10 décembre et celle des Droits de l'Enfant le 20 novembre. Quelle pertinence selon vous?

Questions pour ouvrir le débat

1. Comment s'épanouir en tant que jeune fille?
2. Quels sont les freins à leur épanouissement?
3. Les obstacles à leur bon développement? Donnez des exemples
4. Qui œuvre pour les droits des filles?
5. Quelles différences entre la Journée Internationale des droits des Femmes et celle des droits des filles? Pourquoi cette spécificité?
6. Avez-vous connaissance de situations dans lesquelles les droits de l'enfant n'ont pas été respectés?
7. Avez-vous déjà eu le sentiment que vos droits n'étaient pas respectés? Qu'avez-vous fait?
8. Un enfant = un enfant, vraiment?
9. Une fille = un garçon?

© AWSA-Be asbl 2014 avec le soutien de la FWB

Fiche animation n°2
Voir 8 + 8 fiches portraits
textes et photos

Outil pédagogique « Droits des filles »

Portraits filles et jeunes femmes engagées

Quelques indications…

L'animateur/trice distribue ou étale les fiches portraits sur une table et propose aux participant-e-s de sélectionner selon leur feeling.

Petit moment de découverte et de lecture, seul ou en sous-groupe, avec clarification des éventuels mots difficiles.

On peut aussi proposer un « qui suis-je? » et demander de relier les photos aux bons parcours.

Animations avec les portraits

1. Expliquer ce qui est compris par le texte.
   De quoi ça parle?
2. Expliquer ce qui marque/touche dans ces parcours.
3. Entourer le(s) mot(s) qui les interpelle(nt) (choquants, justes, importants) et expliquer leur(s) choix.
4. Creuser le débat à partir des mots et/ou des parcours de vie.
5. Imaginer d'autres histoires pour ces jeunes filles ou ce qu'elles feront dans le futur…
6. « C'est vous les journalistes! » quels questions leur poser? Et qu'auriez-vous envie de leur dire ?
7. Cela fait-il lien avec votre parcours à vous?

© AWSA-Be asbl 2014 avec le soutien de la FWB

Fiche animation n°3
Voir les 31 fiches photos

Outil pédagogique « Droits des filles »

Photo-langage & campagnes à découvrir

Quelques indications…

L'animateur/trice distribue ou étale les photos sur une table et propose aux participant-e-s de sélectionner selon leur feeling.

Petit moment de découverte et de réflexion, seul ou en sous-groupe, avec clarification des éventuels mots difficiles et contextes.

Cela peut être utilisé aussi comme introduction ou conclusion.

Animations avec les photos

1. Parmi les photos, choisir celle(s) qui marque(nt) le plus? Justifier.
2. Expliquer ce qui est compris dans ces photos.
3. De quoi s'agit-il?
4. Creuser le débat à partir des photos…
5. Lancer vous aussi une campagne pour les droits des filles en sous-groupe…
6. Classer les thèmes évoqués par les photos par ordre d'importance selon vous ?
7. Cela fait-il lien avec votre parcours à vous?

© AWSA-Be asbl 2014 avec le soutien de la FWB

Fiche animation n°4
Voir les 8 étiquettes
Droits des enfants

Outil pédagogique « Droits des filles »

Droits des enfants -Conventions internationales

Quelques indications…

L'animateur/trice distribue ou étale les étiquettes sur une table et propose aux participant-e-s de sélectionner selon leur feeling.

Petit moment de réflexion et de lecture, seul ou en sous-groupe, avec clarification des éventuels mots difficiles.

On veillera à bien expliquer le contexte autour des droits des enfants et les conventions

Animations avec les photos

1. Parmi les étiquettes, choisir celle(s) qui marque(nt) le plus? Justifier.
2. Expliquer ce qui est compris dans ces textes. De quoi s'agit-il?
3. Creuser le débat à partir des étiquettes et en expliquant le contexte et en posant certaines questions: ==> *Avez-vous connaissance de situations et d'exemples dans lesquels ces droits de l'enfant n'ont pas été respectés?* ==> *Avez-vous déjà eu le sentiment que vos droits n'étaient pas respectés? Qu'avez-vous fait?* ==> *Un enfant = un enfant, vraiment?*
4. Organiser les étiquettes de manière prioritaire.
5. Tirer le côté universel des droits des enfants et voir ce qui rallie aux droits de l'Homme et aux droits des femmes.

© AWSA-Be asbl 2014 avec le soutien de la FWB

Outil Droits des filles- animation 2 – portraits de filles engagées

Emma González est une militante américaine pour le contrôle des armes à feu, née en 1991.

En février 2018, elle réchappe à la fusillade de Parkland qui a eu lieu au lycée Marjory Stoneman Douglas en Floride. Elle est devenue une figure de la jeunesse engagée contre la prolifération des armes à feu aux États-Unis.

Elle fait partie d'un groupe d'une vingtaine de jeunes activistes sur les réseaux sociaux pour un contrôle accru des armes à feu aux États-Unis. Ils déclenchent l'organisation d'une marche le 24 mars 2018 à Washington D.C. et d'autres grandes villes américaines. Lors de cette manifestation nommée « Marche pour nos vies », Emma González prononce un discours où, regardant la foule droit dans les yeux, elle observe quatre minutes de complet silence parmi les six minutes et vingt secondes de son temps d'intervention : le temps qu'a duré la fusillade de Parkland. Elle conclut par : « *Battez-vous pour vos vies avant que ce ne soit le boulot de quelqu'un d'autre !* »

©AWSA-Be asbl

Emma Gonzalez

(1991 -)

©AWSA-Be asbl

Yara Shahidi, née en 2000 à Minneapolis (Minnesota), est une actrice américaine d'origine afro-américaine et iranienne, activiste pour l'éducation et l'autonomisation des jeunes femmes.

Elle utilise sa plate-forme pour défendre des questions importantes comme la diversité à Hollywood, l'éducation des filles et la participation électorale. Elle a lancé une initiative appelée Eighteen x '18, qui encouragera plus de jeunes à voter lors des prochaines élections.

Dans le passé, elle a travaillé avec l'initiative *Let Girls Learn* de Michelle Obama pour l'éducation des filles ainsi qu'avec les Nations Unies pour lancer un programme de mentorat appelé *Yara's Club*, par le biais du *Young Women's Leadership Network*.

©AWSA-Be asbl

Yara Shahidi

(2000 -)

©AWSA-Be asbl

Arab Women's Solidarity Association-Belgium
جمعية تضامن المرأة العربية- بلجيكا

Outil Droits des filles- animation 2 – portraits de filles engagées

Malala Yousafzai est une militante pakistanaise des droits des femmes, née en 1997. Elle s'est opposée aux talibans qui tentaient d'interdire la scolarisation des filles. Elle se fait connaître du grand public début 2009, à 11 ans, par son témoignage intitulé Journal d'une écolière pakistanaise, sur un blog en ourdou de la BBC. Elle y dénonce les violences des talibans qui, après avoir pris le contrôle de la vallée de Swat en 2007, incendient les écoles pour filles et assassinent leurs opposants. En 2012, elle est victime d'une tentative d'assassinat où elle est grièvement blessée. Après avoir survécu à l'attentat, elle a continué à partager son histoire autour du monde et a lancé le Fonds Malala en 2013 avec son père pour sensibiliser sur les questions des droits des filles et récolter des fonds destinés à la reconstruction d'écoles ou à l'amélioration des conditions de vie dans celles-ci...

Elle est aussi auteure et Messager de la paix des Nations Unies (ONU) . En 2009, elle est nommée au prix international des enfants pour la paix de la fondation. Le 12 juillet 2013, pour ses 16 ans, l'ONU a créé l'évènement Malala Day pour défendre l'éducation dans le monde et en particulier celle des filles. En 2014, à 17 ans, elle est devient la plus jeune lauréate à recevoir le prix Nobel de la paix.

©AWSA-Be asbl

Malala Yousafzai

(1997 -)

©AWSA-Be asbl

جمعية تضامن المرأة العربية- بلجيكا

Outil Droits des filles- animation 2 – portraits de filles engagées

Sophie Cruz est une jeune activiste américaine née en 2010. Ses parents sont des immigrés sans-papiers. En 2015, Sophie Cruz, âgée de 5 ans, franchit la sécurité pour donner une lettre au Pape François dans laquelle elle demande que ses parents ne soient pas expulsés des Etats-Unis. Dans sa lettre, elle demande que le pape François parle avec le Président et le Congrès de la question et elle y déclare qu'elle enverrait bientôt une lettre au président Obama. Depuis lors, elle continue à défendre les droits d'immigration.

En 2014, elle a pris la parole lors de la Marche des femmes à Washington, D.C., et elle a appelé la foule à travailler ensemble pour amener le changement. « *Laissez-nous nous battre avec amour, foi et courage pour que nos familles ne soient pas détruites* », a-t-elle déclaré.

Elle dit aussi : «*Je crois que j'ai le droit de vivre avec mes parents, j'ai le droit d'être heureux, mon père travaille très fort dans une usine qui galvanise des morceaux de métal, tous les immigrants comme mon père nourrissent ce pays, ils méritent de vivre dignement. Ils méritent de vivre avec respect* ».

En 2016, elle est invitée à la Maison Blanche pour le *Cinco de Mayo,* une célébration mexicaine.

©AWSA-Be asbl

Sophie Cruz
(2010 -)

©AWSA-Be asbl

Arab Women's Solidarity Association-Belgium
جمعية تضامن المرأة العربية- بلجيكا

Outil Droits des filles- animation 2 – portraits de filles engagées

Shamma bint Suhail Faris Al Mazrui née en 1994 est une politicienne émirati qui occupe actuellement le poste de Ministre d'État en charge de la jeunesse aux Emirats Arabes Unis. Elle est titulaire d'un baccalauréat de l'Université de New York à Abu Dhabi et d'une maîtrise en politique publique de l'Université d'Oxford, à laquelle elle a participé en tant que première étudiante bénéficiant de la bourse Rhodes de son pays. En février 2016, elle est devenue la plus jeune ministre du gouvernement dans le monde. Son rôle est de créer des voies pour que les jeunes s'engagent davantage avec le gouvernement et la société.

Elle préside le Conseil National de la Jeunesse qui rassemblent des jeunes professionnels de divers horizons pour représenter les affaires de la jeunesse aux gouvernements. Elle a également créé des «cercles de jeunes» qui permettent aux jeunes de s'inscrire pour participer à des réunions consultatives afin d'explorer des questions importantes telles que le changement climatique et l'éducation.

En septembre 2016, elle a parlé du rôle de la jeunesse au Moyen-Orient dans un groupe de réflexion à Washington DC organisé par le Conseil de l'Atlantique.

©AWSA-Be asbl

Shamma bint Suhail Faris Mazrui

(1994 -)

©AWSA-Be asbl

Arab Women's Solidarity Association-Belgium
جمعية تضامن المرأة العربية- بلجيكا

Outil Droits des filles- animation 2 – portraits de filles engagées

Activiste, auteure et artiste, Marley Dias est connue pour avoir dénoncé le manque criant de diversité dans les lectures scolaires. À l'âge de 11 ans, elle est fondatrice de *#1000blackgirlbooks*, une campagne qu'elle a lancée, en 2015, dans le but de récolter un grand nombre d'ouvrages dans lesquels les filles comme Marley pourraient se reconnaître, à travers des histoires centrées sur des protagonistes féminins et des héroïnes noires.

À ce jour, elle a recueilli plus de 10.000 livres distribués dans des bibliothèques américaines et en Jamaïque, le pays d'origine de sa mère. Aujourd'hui, l'action continue en Afrique du Sud et dans le monde entier.

Elle a également parlé aux côtés de Michelle Obama et d'Oprah Winfrey lors du Sommet des États-Unis des femmes en 2016. "*Je travaille à créer un espace où l'on peut inclure les filles noires et faire d'elles, comme moi-même, les personnages principaux de nos vies*", a-t-elle déclaré lors du Sommet.

En 2018, elle a publié son propre livre, *"Marley Dias Gets It Done – And So Can You"*, destiné aux adolescents et aux enfants où elle leur donne des conseils pour découvrir leurs talents et créer un véritable changement social.

©AWSA-Be asbl

Marley Dias

(2004 -)

©AWSA-Be asbl

Outil Droits des filles- animation 2 – portraits de filles engagées

Nojood Ali est née en 1998 au Yémen. Elle est engagée contre le mariage forcé. À l'âge de dix ans seulement, elle a obtenu en justice un divorce historique, en rupture avec la tradition tribale. Nojoud Ali n'avait que neuf ans lorsque ses parents la marièrent à un homme d'une trentaine d'années. Régulièrement battue par sa belle-famille, violée par son mari, elle a prétendu une visite chez ses parents pour s'enfuir deux mois après les noces. Elle s'est rendue directement au tribunal, seule et après une demi-journée d'attente, elle fut remarquée par le juge, Mohammed al-Ghadhi, qui prit sur lui de l'héberger temporairement et envoya père et mari en détention provisoire. Chadha Nasser, son avocate, accepta de la défendre gratuitement. La loi yéménite ne fixait alors pas d'âge minimum pour les mariages, les familles stipulant dans le contrat de mariage l'interdiction des relations sexuelles jusqu'à ce que les jeunes épouses y soient « prêtes », loi enfreinte puisqu'il y a eu viol. Nojoud refusa la proposition du juge de reprendre la vie commune après une « pause » de trois à cinq ans. Le 15 avril, le tribunal lui accorda le divorce (en même temps que 250 dollars de compensation à son mari pour rupture de contrat). Après le procès, elle a rejoint sa famille dans la banlieue de Sanaa et retourne à l'école. En février 2009, elle vient en France afin de faire la promotion de son livre « Moi Nojood, 10 ans, divorcée ».

La réalisatrice yéménite Khadija El Salami lui a consacré un film à son combat.

©AWSA-Be asbl

Arab Women's Solidarity Association-Belgium
جمعية تضامن المرأة العربية- بلجيكا

Nojood Ali

(1998 -)

©AWSA-Be asbl

Arab Women's Solidarity Association-Belgium
جمعية تضامن المرأة العربية- بلجيكا

Outil Droits des filles- animation 2 – portraits de filles engagées

Dariya est une militante pour les droits des filles née en 2000 au Kirghizistan. A l'âge de 17 ans, elle défend les droits des filles à travers l'art et l'humour en créant *Girl Activists of Kirghizistan* soutenu par *Bishkek Feminist Initiatives*, un partenaire du Fonds mondial pour les femmes qui aide à renforcer leur militantisme et leur leadership.

Elle explique que les parents du village refusaient que leurs filles fréquentent l'organisation et reçoivent une éducation sexuelle : « *ici, nous avons la culture de la honte. C'est dommage de ne pas connaître son propre corps. Vous devez être vierge quand vous êtes mariée.. C'était une période très difficile quand personne ne venait. Nous sentions que notre organisation se brisait. Nous avons donc décidé d'être plus un groupe artistique, des filles créatives faisant des choses que nous savons faire et que nous voulons faire. Grâce à ça, notre groupe est devenu plus influent.* »

Son organisation se concentre sur l'autonomisation des filles à travers l'art, les ateliers, la musique, la technologie et sur la sensibilisation pour comprendre leurs droits, mettre fin à la violence sexiste et dénoncer les normes culturelles préjudiciables à l'égalité des sexes.

©AWSA-Be asbl

Dariya
(2000 -)

©AWSA-Be asbl

Arab Women's Solidarity Association-Belgium
جمعية تضامن المرأة العربية- بلجيكا

Étiquettes: Droits des enfants

Voir fiche animation n°4 Convention Droits des Enfants

Outil pédagogique « Droits des filles »

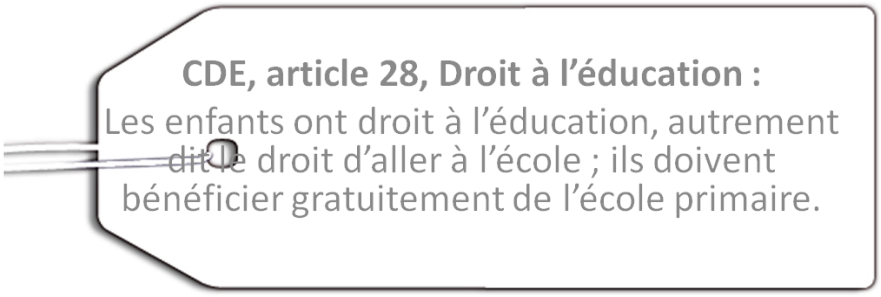

© AWSA-Be avec le soutien de la Fédération Wallonie Bruxelles

Étiquettes: Droits des enfants

Voir fiche animation n°4 Convention Droits des Enfants

Outil pédagogique « Droits des filles »

CDE, article 28, Droit à l'éducation :
Les enfants ont droit à l'éducation, autrement dit le droit d'aller à l'école ; ils doivent bénéficier gratuitement de l'école primaire.

© AWSA-Be avec le soutien de la Fédération Wallonie Bruxelles

Étiquettes: Droits des enfants

Voir fiche animation n°4 Convention Droits des Enfants

Outil pédagogique « Droits des filles »

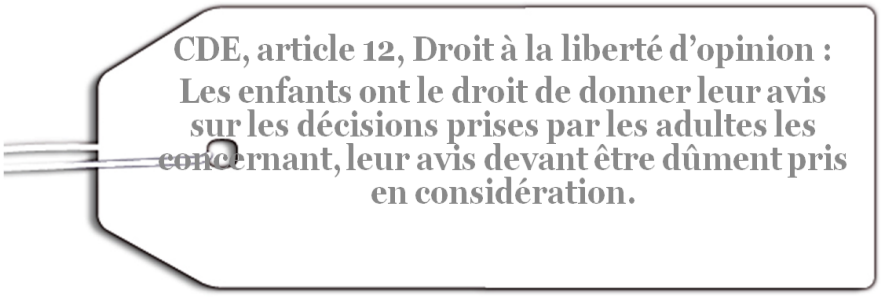

© AWSA-Be avec le soutien de la Fédération Wallonie Bruxelles

Étiquettes: Droits des enfants

Voir fiche animation n°4 Convention Droits des Enfants

Outil pédagogique « Droits des filles »

CDE, article 12, Droit à la liberté d'opinion :
Les enfants ont le droit de donner leur avis sur les décisions prises par les adultes les concernant, leur avis devant être dûment pris en considération.

© AWSA-Be avec le soutien de la Fédération Wallonie Bruxelles

Étiquettes: Droits des enfants

Voir fiche animation n°4 Convention Droits des Enfants

Outil pédagogique « Droits des filles »

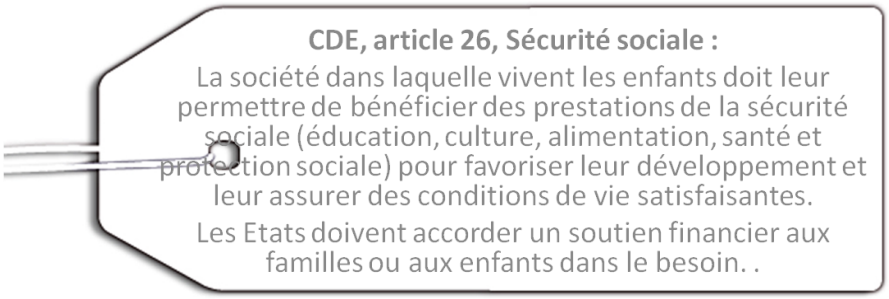

© AWSA-Be avec le soutien de la Fédération Wallonie Bruxelles

Étiquettes: Droits des enfants

Voir fiche animation n°4 Convention Droits des Enfants

Outil pédagogique « Droits des filles »

CDE, article 26, Sécurité sociale :
La société dans laquelle vivent les enfants doit leur permettre de bénéficier des prestations de la sécurité sociale (éducation, culture, alimentation, santé et protection sociale) pour favoriser leur développement et leur assurer des conditions de vie satisfaisantes.
Les Etats doivent accorder un soutien financier aux familles ou aux enfants dans le besoin. .

© AWSA-Be avec le soutien de la Fédération Wallonie Bruxelles

Étiquettes: Droits des enfants

Voir fiche animation n°4 Convention Droits des Enfants

Outil pédagogique « Droits des filles »

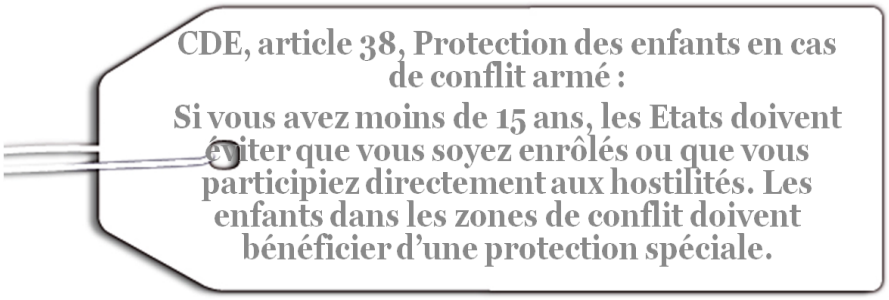

© AWSA-Be avec le soutien de la Fédération Wallonie Bruxelles

Étiquettes: Droits des enfants

Voir fiche animation n°4 Convention Droits des Enfants

Outil pédagogique « Droits des filles »

CDE, article 38, Protection des enfants en cas de conflit armé :
Si vous avez moins de 15 ans, les Etats doivent éviter que vous soyez enrôlés ou que vous participiez directement aux hostilités. Les enfants dans les zones de conflit doivent bénéficier d'une protection spéciale.

© AWSA-Be avec le soutien de la Fédération Wallonie Bruxelles

Étiquettes: Droits des enfants

Voir fiche animation n°4 Convention Droits des Enfants

Outil pédagogique « Droits des filles »

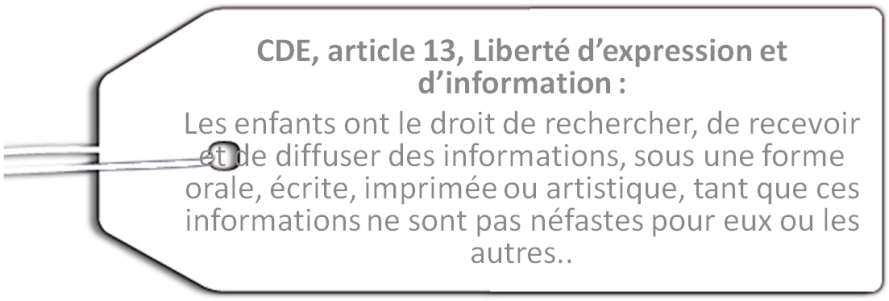

© AWSA-Be avec le soutien de la Fédération Wallonie Bruxelles

Étiquettes: Droits des enfants

Voir fiche animation n°4 Convention Droits des Enfants

Outil pédagogique « Droits des filles »

CDE, article 13, Liberté d'expression et d'information :
Les enfants ont le droit de rechercher, de recevoir et de diffuser des informations, sous une forme orale, écrite, imprimée ou artistique, tant que ces informations ne sont pas néfastes pour eux ou les autres..

© AWSA-Be avec le soutien de la Fédération Wallonie Bruxelles

Étiquettes: Droits des enfants

Voir fiche animation n°4 Convention Droits des Enfants

Outil pédagogique « Droits des filles »

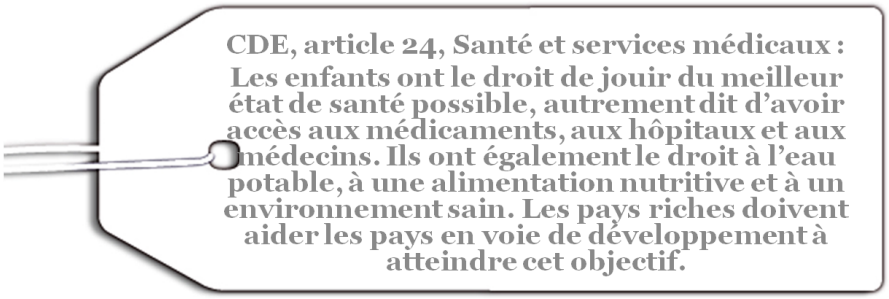

© AWSA-Be avec le soutien de la Fédération Wallonie Bruxelles

Étiquettes: Droits des enfants

Voir fiche animation n°4 Convention Droits des Enfants

Outil pédagogique « Droits des filles »

CDE, article 24, Santé et services médicaux :
Les enfants ont le droit de jouir du meilleur état de santé possible, autrement dit d'avoir accès aux médicaments, aux hôpitaux et aux médecins. Ils ont également le droit à l'eau potable, à une alimentation nutritive et à un environnement sain. Les pays riches doivent aider les pays en voie de développement à atteindre cet objectif.

© AWSA-Be avec le soutien de la Fédération Wallonie Bruxelles

Étiquettes: Droits des enfants

Voir fiche animation n°4 Convention Droits des Enfants

Outil pédagogique « Droits des filles »

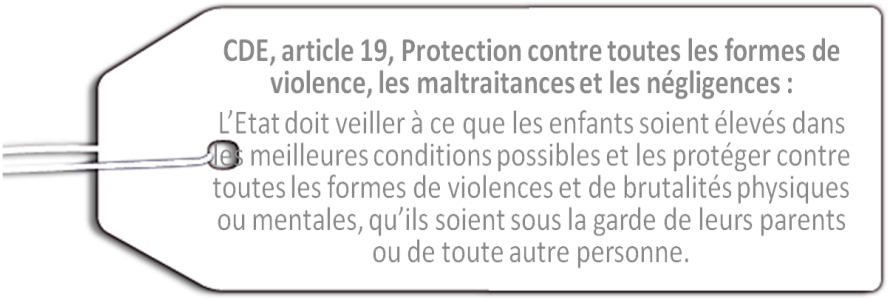

© AWSA-Be avec le soutien de la Fédération Wallonie Bruxelles

Étiquettes: Droits des enfants

Voir fiche animation n°4 Convention Droits des Enfants

Outil pédagogique « Droits des filles »

CDE, article 19, Protection contre toutes les formes de violence, les maltraitances et les négligences :
L'Etat doit veiller à ce que les enfants soient élevés dans les meilleures conditions possibles et les protéger contre toutes les formes de violences et de brutalités physiques ou mentales, qu'ils soient sous la garde de leurs parents ou de toute autre personne.

© AWSA-Be avec le soutien de la Fédération Wallonie Bruxelles

Étiquettes: Droits des enfants

Voir fiche animation n°4 Convention Droits des Enfants

Outil pédagogique « Droits des filles »

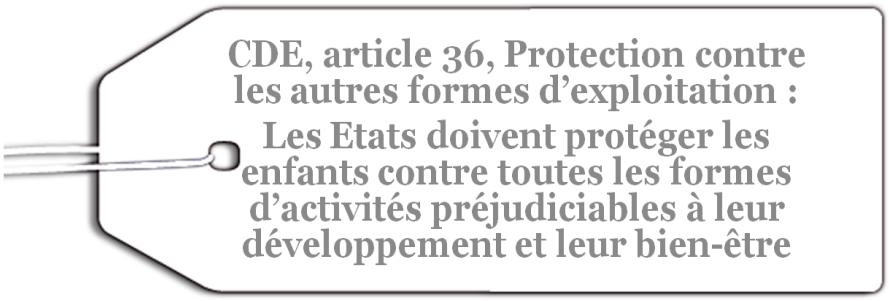

© AWSA-Be avec le soutien de la Fédération Wallonie Bruxelles

Étiquettes: Droits des enfants

Voir fiche animation n°4 Convention Droits des Enfants

Outil pédagogique « Droits des filles »

CDE, article 36, Protection contre les autres formes d'exploitation :
Les Etats doivent protéger les enfants contre toutes les formes d'activités préjudiciables à leur développement et leur bien-être

© AWSA-Be avec le soutien de la Fédération Wallonie Bruxelles

Voir fiche animation n°3

Jeu photo-langage/campagnes

Outil pédagogique « Droits des filles »

« Une enfant ne peut pas s'occuper d'une enfant », dénonce l'association Kafa qui mène une campagne contre le mariage précoce au Liban.

© AWSA-Be avec le soutien de la Fédération Wallonie Bruxelles

Voir fiche animation n°3

Jeu photo-langage/campagnes

Outil pédagogique « Droits des filles »

« Une enfant ne peut pas s'occuper d'une enfant », dénonce l'association Kafa qui mène une campagne contre le mariage précoce au Liban.

© AWSA-Be avec le soutien de la Fédération Wallonie Bruxelles

Voir fiche animation n°3

Jeu photo-langage/campagnes

Outil pédagogique « Droits des filles »

Les défilés de mini-miss et les concours de beauté pour les filles.

© AWSA-Be avec le soutien de la Fédération Wallonie Bruxelles

Voir fiche animation n°3

Jeu photo-langage/campagnes

Outil pédagogique « Droits des filles »

Les défilés de mini-miss et les concours de beauté pour les filles.

© AWSA-Be avec le soutien de la Fédération Wallonie Bruxelles

Voir fiche animation n°3

Jeu photo-langage/campagnes

Outil pédagogique « Droits des filles »

© AWSA-Be avec le soutien de la Fédération Wallonie Bruxelles

Voir fiche animation n°3

Jeu photo-langage/campagnes

Outil pédagogique « Droits des filles »

© AWSA-Be avec le soutien de la Fédération Wallonie Bruxelles

Voir fiche animation n°3

Jeu photo-langage/campagnes

Outil pédagogique « Droits des filles »

© AWSA-Be avec le soutien de la Fédération Wallonie Bruxelles

Voir fiche animation n°3

Jeu photo-langage/campagnes

Outil pédagogique « Droits des filles »

© AWSA-Be avec le soutien de la Fédération Wallonie Bruxelles

Voir fiche animation n°3

Jeu photo-langage/campagnes

Outil pédagogique « Droits des filles »

MARRE DU ROSE !

"Tu seras ménagère, ma fille"

"Tu pourras construire et conquérir le monde, mon fils"

© AWSA-Be avec le soutien de la Fédération Wallonie Bruxelles

Voir fiche animation n°3

Jeu photo-langage/campagnes

Outil pédagogique « Droits des filles »

MARRE DU ROSE !

"Tu seras ménagère, ma fille"

"Tu pourras construire et conquérir le monde, mon fils"

© AWSA-Be avec le soutien de la Fédération Wallonie Bruxelles

Voir fiche animation n°3

Jeu photo-langage/campagnes

Outil pédagogique « Droits des filles »

« *Femmes stérilisées sans leur consentement* ». Manifestation au Pérou contre les stérilisations forcées sur les femmes indiennes., organisées par le gouvernement.

© AWSA-Be avec le soutien de la Fédération Wallonie Bruxelles

Voir fiche animation n°3

Jeu photo-langage/campagnes

Outil pédagogique « Droits des filles »

« *Femmes stérilisées sans leur consentement* ». Manifestation au Pérou contre les stérilisations forcées sur les femmes indiennes., organisées par le gouvernement.

© AWSA-Be avec le soutien de la Fédération Wallonie Bruxelles

Voir fiche animation n°3

Jeu photo-langage/campagnes

Outil pédagogique « Droits des filles »

« *Où sont-elles ?* » Campagne et avis de recherches de jeunes femmes et filles disparues à Juárez au Mexique, réputée pour les disparitions et féminicides.

© AWSA-Be avec le soutien de la Fédération Wallonie Bruxelles

Voir fiche animation n°3

Jeu photo-langage/campagnes

Outil pédagogique « Droits des filles »

« *Où sont-elles ?* » Campagne et avis de recherches de jeunes femmes et filles disparues à Juárez au Mexique, réputée pour les disparitions et féminicides.

© AWSA-Be avec le soutien de la Fédération Wallonie Bruxelles

Voir fiche animation n°3

Jeu photo-langage/campagnes

Outil pédagogique « Droits des filles »

« *Arrêtons le foeticide des filles* » Campagne en Chine contre les avortements sélectifs et/ou forcées contre les fœtus filles, suite notamment à la politique de l'enfant unique.

© AWSA-Be avec le soutien de la Fédération Wallonie Bruxelles

Voir fiche animation n°3

Jeu photo-langage/campagnes

Outil pédagogique « Droits des filles »

« *Arrêtons le foeticide des filles* » Campagne en Chine contre les avortements sélectifs et/ou forcées contre les fœtus filles, suite notamment à la politique de l'enfant unique.

© AWSA-Be avec le soutien de la Fédération Wallonie Bruxelles

Voir fiche animation n°3

Jeu photo-langage/campagnes

Outil pédagogique « Droits des filles »

« *Arrêtons les féminicides*». *Manifestation* au Mexique contre les féminicides
https:// thetypewriter.fr

© AWSA-Be avec le soutien de la Fédération Wallonie Bruxelles

Voir fiche animation n°3

Jeu photo-langage/campagnes

Outil pédagogique « Droits des filles »

« *Arrêtons les féminicides*». *Manifestation* au Mexique contre les féminicides
https:// thetypewriter.fr

© AWSA-Be avec le soutien de la Fédération Wallonie Bruxelles

Voir fiche animation n°3

Jeu photo-langage/campagnes

Outil pédagogique « Droits des filles »

« *Parce que je suis une fille* » Campagne de Plan International lancée, en 2007, peu après la publication du rapport du même nom sur les discriminations de genre et les inégalités envers les filles et les jeunes femmes dans le monde.

© AWSA-Be avec le soutien de la Fédération Wallonie Bruxelles

Voir fiche animation n°3

Jeu photo-langage/campagnes

Outil pédagogique « Droits des filles »

« *Parce que je suis une fille* » Campagne de Plan International lancée, en 2007, peu après la publication du rapport du même nom sur les discriminations de genre et les inégalités envers les filles et les jeunes femmes dans le monde.

© AWSA-Be avec le soutien de la Fédération Wallonie Bruxelles

Voir fiche animation n°3

Jeu photo-langage/campagnes

Outil pédagogique « Droits des filles »

Campagne de Plan International

© AWSA-Be avec le soutien de la Fédération Wallonie Bruxelles

Voir fiche animation n°3

Jeu photo-langage/campagnes

Outil pédagogique « Droits des filles »

VIOLENCES À L'ÉCOLE :
PLAN INTERNATIONAL
Avec et pour les enfants
1 FILLE SUR 4
A PEUR D'ALLER
AUX TOILETTES À L'ÉCOLE

Campagne de Plan International

© AWSA-Be avec le soutien de la Fédération Wallonie Bruxelles

Voir fiche animation n°3

Jeu photo-langage/campagnes

Outil pédagogique « Droits des filles »

Campagne de Plan International

© AWSA-Be avec le soutien de la Fédération Wallonie Bruxelles

Voir fiche animation n°3

Jeu photo-langage/campagnes

Outil pédagogique « Droits des filles »

Campagne de Plan International

© AWSA-Be avec le soutien de la Fédération Wallonie Bruxelles

Voir fiche animation n°3

Jeu photo-langage/campagnes

Outil pédagogique « Droits des filles »

Campagne de Plan International

© AWSA-Be avec le soutien de la Fédération Wallonie Bruxelles

Voir fiche animation n°3

Jeu photo-langage/campagnes

Outil pédagogique « Droits des filles »

Campagne de Plan International

© AWSA-Be avec le soutien de la Fédération Wallonie Bruxelles

Voir fiche animation n°3

Jeu photo-langage/campagnes

Outil pédagogique « Droits des filles »

Campagne de Plan International

© AWSA-Be avec le soutien de la Fédération Wallonie Bruxelles

Voir fiche animation n°3

Jeu photo-langage/campagnes

Outil pédagogique « Droits des filles »

Campagne de Plan International

© AWSA-Be avec le soutien de la Fédération Wallonie Bruxelles

Voir fiche animation n°3

Jeu photo-langage/campagnes

Outil pédagogique « Droits des filles »

Campagne de Plan International

© AWSA-Be avec le soutien de la Fédération Wallonie Bruxelles

Voir fiche animation n°3

Jeu photo-langage/campagnes

Outil pédagogique « Droits des filles »

Campagne de Plan International

© AWSA-Be avec le soutien de la Fédération Wallonie Bruxelles

Voir fiche animation n°3

Jeu photo-langage/campagnes

Outil pédagogique « Droits des filles »

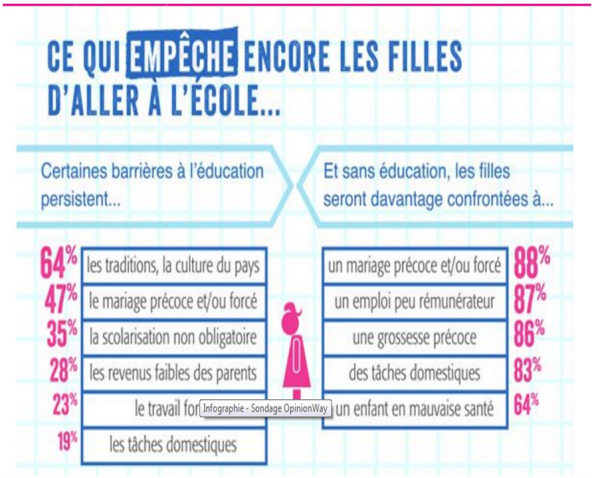

Rapport 2017 de Plan International

© AWSA-Be avec le soutien de la Fédération Wallonie Bruxelles

Voir fiche animation n°3

Jeu photo-langage/campagnes

Outil pédagogique « Droits des filles »

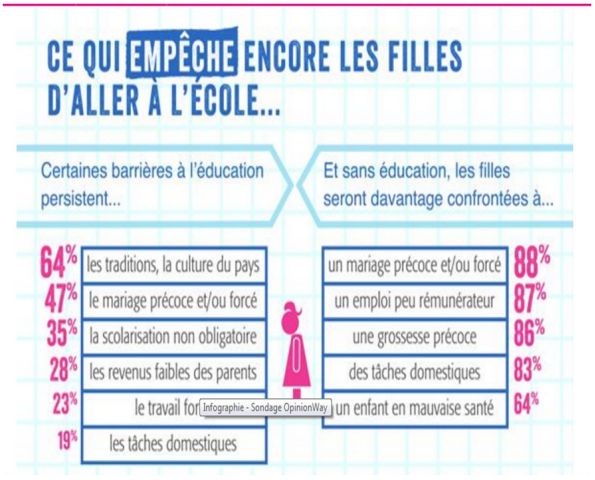

Rapport 2017 de Plan International

© AWSA-Be avec le soutien de la Fédération Wallonie Bruxelles

Voir fiche animation n°3

Jeu photo-langage/campagnes

Outil pédagogique « Droits des filles »

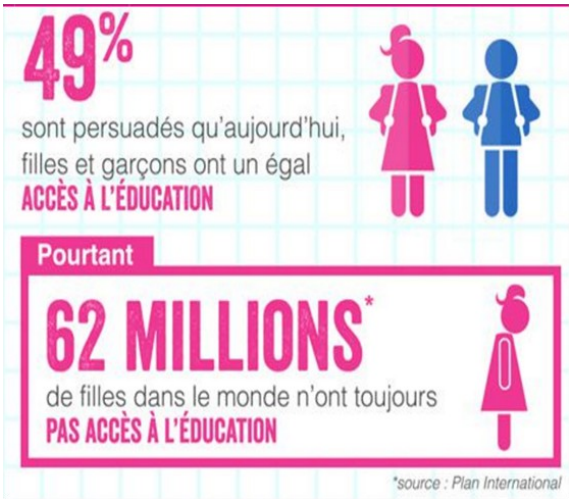

Rapport 2017 de Plan International

©
AWSA-Be avec le soutien de la Fédération Wallonie Bruxelles

Voir fiche animation n°3

Jeu photo-langage/campagnes

Outil pédagogique « Droits des filles »

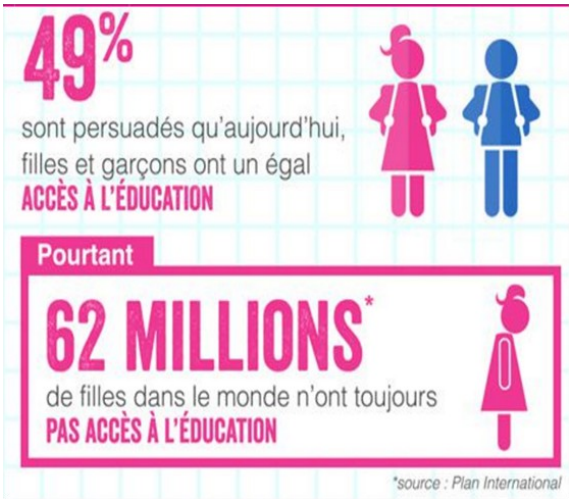

Rapport 2017 de Plan International

©
AWSA-Be avec le soutien de la Fédération Wallonie Bruxelles

Voir fiche animation n°3

Jeu photo-langage/campagnes

Outil pédagogique « Droits des filles »

Campagne de XXXXX

© AWSA-Be avec le soutien de la Fédération Wallonie Bruxelles

Voir fiche animation n°3

Jeu photo-langage/campagnes

Outil pédagogique « Droits des filles »

Campagne de XXXXX

© AWSA-Be avec le soutien de la Fédération Wallonie Bruxelles

Voir fiche animation n°3

Jeu photo-langage/campagnes

Outil pédagogique « Droits des filles »

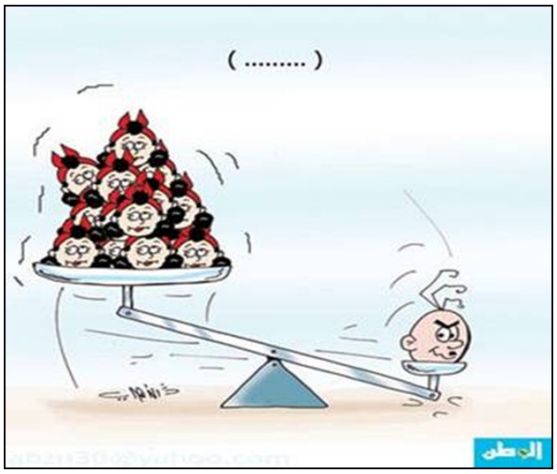

Dessin paru dans Al-Watan - 5 mai 2007 (Algérie)

© AWSA-Be avec le soutien de la Fédération Wallonie Bruxelles

Voir fiche animation n°3

Jeu photo-langage/campagnes

Outil pédagogique « Droits des filles »

Dessin paru dans Al-Watan - 5 mai 2007 (Algérie)

© AWSA-Be avec le soutien de la Fédération Wallonie Bruxelles

Voir fiche animation n°3

Jeu photo-langage/campagnes

Outil pédagogique « Droits des filles »

Sur le dos du fœtus il est indiqué « fille ». Dessin paru dans Al-Watan - 8 septembre 2007 (Algérie)

© AWSA-Be avec le soutien de la Fédération Wallonie Bruxelles

Voir fiche animation n°3

Jeu photo-langage/campagnes

Outil pédagogique « Droits des filles »

Sur le dos du fœtus il est indiqué « fille ». Dessin paru dans Al-Watan - 8 septembre 2007 (Algérie)

© AWSA-Be avec le soutien de la Fédération Wallonie Bruxelles

Voir fiche animation n°3

Jeu photo-langage/campagnes

Outil pédagogique « Droits des filles »

Sur le dos du fœtus il est indiqué « fille ». Dessin paru dans Al-Watan - 8 septembre 2007 (Algérie)

© AWSA-Be avec le soutien de la Fédération Wallonie Bruxelles

Voir fiche animation n°3

Jeu photo-langage/campagnes

Outil pédagogique « Droits des filles »

Sur le dos du fœtus il est indiqué « fille ». Dessin paru dans Al-Watan - 8 septembre 2007 (Algérie)

© AWSA-Be avec le soutien de la Fédération Wallonie Bruxelles

Voir fiche animation n°3

Jeu photo-langage/campagnes

Outil pédagogique « Droits des filles »

Sur la chemise de la femme : "Diplômée de l´université". L´enseigne à droite indique «emploi » et l´enseigne à gauche "suite des études". Tous les chemins mènent à l´enseigne "mariage".
(Source : Al-Madina -Arabie saoudite), 27 mai 2007

© AWSA-Be avec le soutien de la Fédération Wallonie Bruxelles

Voir fiche animation n°3

Jeu photo-langage/campagnes

Outil pédagogique « Droits des filles »

Sur la chemise de la femme : "Diplômée de l´université". L´enseigne à droite indique «emploi » et l´enseigne à gauche "suite des études". Tous les chemins mènent à l´enseigne "mariage".
(Source : Al-Madina -Arabie saoudite), 27 mai 2007

© AWSA-Be avec le soutien de la Fédération Wallonie Bruxelles

Voir fiche animation n°3

Jeu photo-langage/campagnes

Outil pédagogique « Droits des filles »

Sur la chemise de la femme : "Diplômée de l´université". L´enseigne à droite indique «emploi » et l´enseigne à gauche "suite des études". Tous les chemins mènent à l´enseigne "mariage".
(Source : Al-Madina -Arabie saoudite), 27 mai 2007

© AWSA-Be avec le soutien de la Fédération Wallonie Bruxelles

Voir fiche animation n°3

Jeu photo-langage/campagnes

Outil pédagogique « Droits des filles »

Sur la chemise de la femme : "Diplômée de l´université". L´enseigne à droite indique «emploi » et l´enseigne à gauche "suite des études". Tous les chemins mènent à l´enseigne "mariage".
(Source : Al-Madina -Arabie saoudite), 27 mai 2007

© AWSA-Be avec le soutien de la Fédération Wallonie Bruxelles

Voir fiche animation n°3

Jeu photo-langage/campagnes

Outil pédagogique « Droits des filles »

Depuis quand « comme une fille » est considéré comme négatif ou une insulte interroge Always dans cette publicité

© AWSA-Be avec le soutien de la Fédération Wallonie Bruxelles

Voir fiche animation n°3

Jeu photo-langage/campagnes

Outil pédagogique « Droits des filles »

Depuis quand « comme une fille » est considéré comme négatif ou une insulte interroge Always dans cette publicité

© AWSA-Be avec le soutien de la Fédération Wallonie Bruxelles

Voir fiche animation n°3

Jeu photo-langage/campagnes

Outil pédagogique « Droits des filles »

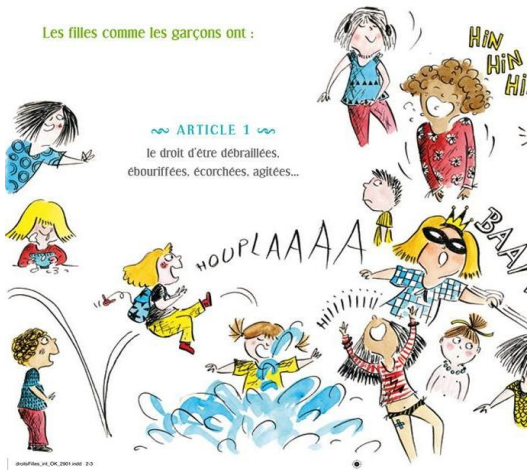

Vu dans le livre « La Déclaration des droits des filles » de Elisabeth Brami et de Estelle Billon Spagnol

© AWSA-Be avec le soutien de la Fédération Wallonie Bruxelles

Voir fiche animation n°3

Jeu photo-langage/campagnes

Outil pédagogique « Droits des filles »

Vu dans le livre « La Déclaration des droits des filles » de Elisabeth Brami et de Estelle Billon Spagnol

© AWSA-Be avec le soutien de la Fédération Wallonie Bruxelles

Voir fiche animation n°3

Jeu photo-langage/campagnes

Outil pédagogique « Droits des filles »

Vu dans le livre « La Déclaration des droits des filles » de Elisabeth Brami et de Estelle Billon Spagnol

© AWSA-Be avec le soutien de la Fédération Wallonie Bruxelles

Voir fiche animation n°3

Jeu photo-langage/campagnes

Outil pédagogique « Droits des filles »

Vu dans le livre « La Déclaration des droits des filles » de Elisabeth Brami et de Estelle Billon Spagnol

© AWSA-Be avec le soutien de la Fédération Wallonie Bruxelles

Voir fiche animation n°3

Jeu photo-langage/campagnes

Outil pédagogique « Droits des filles »

Vu dans le livre « La Déclaration des droits des filles » de Elisabeth Brami et de Estelle Billon Spagnol

© AWSA-Be avec le soutien de la Fédération Wallonie Bruxelles

Voir fiche animation n°3

Jeu photo-langage/campagnes

Outil pédagogique « Droits des filles »

Vu dans le livre « La Déclaration des droits des filles » de Elisabeth Brami et de Estelle Billon Spagnol

© AWSA-Be avec le soutien de la Fédération Wallonie Bruxelles

Voir fiche animation n°3

Jeu photo-langage/campagnes

Outil pédagogique « Droits des filles »

Recette pour créer une Schtroumpfette vu dans « La Schtroumpfette » de Peyo

© AWSA-Be avec le soutien de la Fédération Wallonie Bruxelles

Voir fiche animation n°3

Jeu photo-langage/campagnes

Outil pédagogique « Droits des filles »

Recette pour créer une Schtroumpfette vu dans « La Schtroumpfette » de Peyo

© AWSA-Be avec le soutien de la Fédération Wallonie Bruxelles

Voir fiche animation n°3

Jeu photo-langage/campagnes

Outil pédagogique « Droits des filles »

© AWSA-Be avec le soutien de la Fédération Wallonie Bruxelles

Voir fiche animation n°3

Jeu photo-langage/campagnes

Outil pédagogique « Droits des filles »

© AWSA-Be avec le soutien de la Fédération Wallonie Bruxelles

Voir fiche animation n°3

Jeu photo-langage/campagnes

Outil pédagogique « Droits des filles »

© AWSA-Be avec le soutien de la Fédération Wallonie Bruxelles

Voir fiche animation n°3

Jeu photo-langage/campagnes

Outil pédagogique « Droits des filles »

© AWSA-Be avec le soutien de la Fédération Wallonie Bruxelles

Voir fiche animation n°3

Jeu photo-langage/campagnes

Outil pédagogique « Droits des filles »

© AWSA-Be avec le soutien de la Fédération Wallonie Bruxelles

Voir fiche animation n°3

Jeu photo-langage/campagnes

Outil pédagogique « Droits des filles »

© AWSA-Be avec le soutien de la Fédération Wallonie Bruxelles

Voir fiche animation n°3

Jeu photo-langage/campagnes

Outil pédagogique « Droits des filles »

Les métiers les plus féminisés

	Nombre d'emplois total en milliers	Nombre de femmes en milliers	Part de femmes en %
Aides à domicile et aides ménagers et assistants maternels	992	969	97,7
Agents d'entretien	1 234	870	70,5
Enseignants	1 042	685	65,7
Vendeurs	829	610	73,5
Employés administratifs de la fonction publique	806	592	73,4
Aides-soignants	575	521	90,4
Infirmiers, sages-femmes	543	476	87,7
Secrétaires	434	424	97,6
Employés administratifs d'entreprise	394	303	76,9
Employés de comptabilité	334	283	84,6
Employés de maison	243	230	94,3

Lecture : 97,7 % des aides à domicile, aides ménagers et assistants maternels sont des femmes.
Source : Dares, d'après Insee - Données 2011 - © Observatoire des inégalités , France métropolitaine

© AWSA-Be avec le soutien de la Fédération Wallonie Bruxelles

Voir fiche animation n°3

Jeu photo-langage/campagnes

Outil pédagogique « Droits des filles »

Les métiers les plus féminisés

Lecture : 97,7 % des aides à domicile, aides ménagers et assistants maternels sont des femmes.
Source : Dares, d'après Insee - Données 2011 - © Observatoire des inégalités , France métropolitaine

© AWSA-Be avec le soutien de la Fédération Wallonie Bruxelles